

RAIFFEISEN

**Publication
d'informations sur le climat**

2025

Ce qui nous différencie

3 Publication d'informations sur le climat

4 Liste des abréviations

5 Introduction à la publication d'informations sur le climat

6 1 Gouvernance

9 2 Stratégie climatique

9 Cinq domaines thématiques stratégiques

11 Opportunités et risques

22 Répercussions des risques et des opportunités liés
au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la
planification financière

24 Evaluation finale des risques et opportunités liés
au climat pour Raiffeisen

25 3 Gestion des risques

25 Intégration des risques financiers liés au climat
dans la gestion des risques

28 Identification des risques financiers liés au climat

28 Mesure et évaluation des risques financiers liés
au climat

29 Gestion des risques financiers liés au climat

29 Surveillance et rapports sur les risques financiers
liés au climat

30 4 Chiffres clés et objectifs

30 Emissions de gaz à effet de serre

35 Objectifs

38 Chiffres clés pour la surveillance de la mise en œuvre
de la stratégie climatique et de la situation de risque

41 5 Plan de transition

Publication d'informations sur le climat 2025



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

En tant que banque coopérative responsable, Raiffeisen entend contribuer à l'atténuation du changement climatique. Dans l'actuel rapport sur le climat, Raiffeisen montre, le long des thèmes de la gouvernance d'entreprise, de la stratégie, de la gestion des risques ainsi que des chiffres clés et des objectifs, comment le Groupe gère les enjeux liés au changement climatique. Le rapport Publication d'informations sur le climat fait partie intégrante du **rapport non financier** publié dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

Liste des abréviations

Terme/abréviation	Explication
ABE	Association suisse des banquiers
ASB	Autorité bancaire européenne
BCE	Banque centrale européenne
BCG	Boston Consulting Group
CHF	Francs suisses
CO ₂	Dioxyde de carbone
Emissions de GES	Emissions de gaz à effet de serre
éq	Equivalent
ESG	Environment (environnement), Social (social), Governance (gouvernance)
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
GIEC	Groupe d'experts international sur l'évolution du climat
GRE	Grandes entreprises
GRI	Global Reporting Initiative
ISO	International Organization for Standardization
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
KPI	Key Performance Indicator
KRI	Key Risk Indicator
LGD	Loss Given Default (taux de perte en cas de défaillance)
m ²	Mètre carré
m ³	Mètre cube
mio	Million
n/a	Not available (non disponible)
NDC	Nationally Determined Contributions (contributions déterminées au niveau national)
NGFS	Network for Greening the Financial System

Terme/abréviation	Explication
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
NZBA	Net-Zero Banking Alliance
OFEV	Office fédéral de l'environnement
PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
PME	Petites et moyennes entreprises
Protocole GES	Protocole des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol)
SBT	Science Based Targets
SBTi	Initiative «Science Based Targets»
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SNBS	Standard de Construction Durable Suisse
t	Tonnes
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures
UNEP FI	United Nations Environment Programme Finance Initiative (Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Introduction à la publication d'informations sur le climat



Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

L'émission ininterrompue de gaz à effet de serre provoque des dommages graves pour l'être humain et l'environnement, notamment en raison du réchauffement climatique. Le Groupe Raiffeisen génère directement des émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES) par ses activités opérationnelles et est également lié, à travers ses activités de financement et d'investissement, à des émissions de GES. En tant que banque coopérative responsable, il est important pour Raiffeisen de contribuer à l'atténuation du changement climatique. Le présent rapport montre comment Raiffeisen gère les enjeux relatifs au changement climatique et met l'accent sur les thématiques 1) de la gouvernance d'entreprise, 2) de la stratégie, 3) de la gestion des risques et 4) des chiffres clés et objectifs. Par ailleurs, un plan de transition est présenté à la section 5). Ainsi, le rapport respecte les prescriptions relatives à la transparence sur les questions climatiques énoncées dans le code des obligations (art. 964a ss CO), l'ordonnance relative aux rapports sur les questions climatiques ainsi que la publication des risques financiers liés au climat conformément à l'annexe 5 de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA). La publication d'informations sur le climat fait partie intégrante du **rapport non financier** publié dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

L'importance de cette thématique pour Raiffeisen a été confirmée par une analyse de double matérialité selon les exigences et critères des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) et une analyse d'impact selon les Principes pour une banque responsable (PRB) de l'UNEP FI. En raison de l'importance stratégique de cette thématique, Raiffeisen soutient différentes initiatives et organisations climatiques (cf. tableau).

Initiatives pour le climat soutenues par Raiffeisen

Initiative	Membre depuis
International	
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	2020
Net-Zero Banking Alliance (NZBA) ¹	2023
Echelle nationale	
Fondation Suisse pour le Climat	2008

¹ Début octobre 2025, la NZBA a été formellement dissoute en tant qu'alliance et intégrée dans un cadre de référence.

1 Gouvernance



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

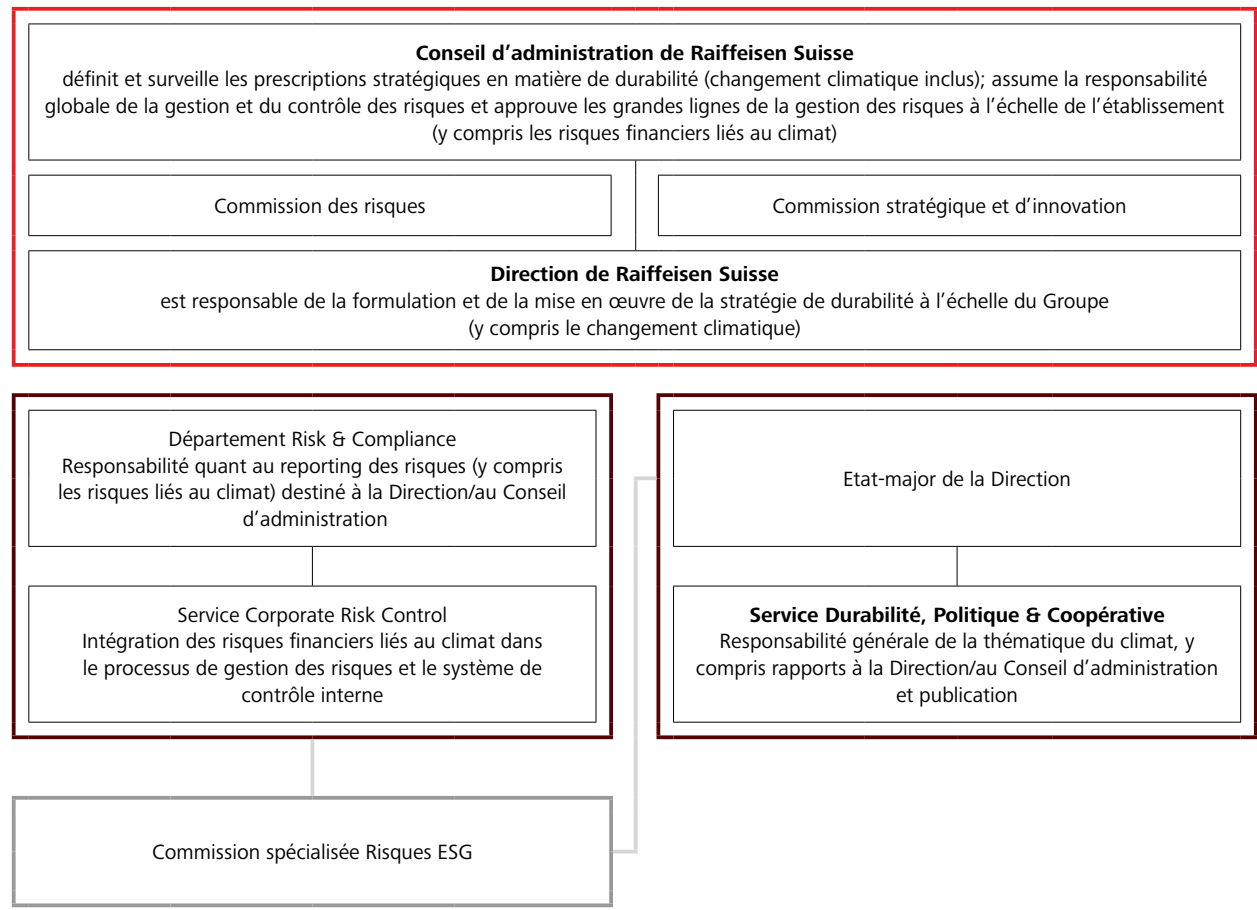
Raiffeisen Suisse est notamment responsable de la stratégie et de la gestion des risques au niveau du Groupe. Les réflexions stratégiques en matière de durabilité relèvent de cette compétence. Cela inclut le changement climatique ainsi que les opportunités et les risques qui y sont liés **(cf. aussi le chapitre «Rapport non financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, à partir de la page 156).**

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse établit et surveille les prescriptions stratégiques relatives au changement climatique et à d'autres enjeux de durabilité, y compris les risques et opportunités qui y sont liés. La mise en œuvre est assurée par les commissions du Conseil d'administration, la Commission des risques et la Commission stratégique et d'innovation étant les principales responsables du thème du changement climatique. Les prescriptions du Conseil d'administration sont mises en œuvre par la Direction de Raiffeisen Suisse avec le soutien des différents départements.

**Les enjeux climatiques
font partie intégrante
de la gouvernance
d'entreprise du Groupe.**



Structure de gouvernance de Raiffeisen Suisse en matière de changement climatique



Publication d'informations sur le climat
Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition

Le service Durabilité, Politique & Coopérative, rattaché à la présidence de la Direction (état-major de la Direction), a une responsabilité générale de coordination sur le thème du climat au sein du Groupe Raiffeisen. Il est responsable des questions stratégiques (notamment de la stratégie climatique), stimule par le biais de projets spécifiques une meilleure compatibilité climatique à l'échelle du Groupe Raiffeisen et fait office de service compétent. Les membres de la Direction et de la Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse reçoivent un rapport sur la mise en œuvre de la durabilité au niveau du Groupe deux fois par an. Ce rapport aborde aussi les questions climatiques liées à la priorité thématique «Atténuation du changement climatique». Un rapport est rendu au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse une fois par an. La publication d'informations sur le climat, en tant que partie intégrante du rapport de gestion, est validée chaque année par la Direction et approuvée par le Conseil d'administration et ensuite soumise, en tant que partie intégrante du **rapport non financier**, au vote de l'Assemblée générale de Raiffeisen Suisse.

A travers la politique de risque et les grandes lignes de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse définit le cadre conceptuel et réglementaire de la gestion des risques financiers liés au climat.

Le secteur Risk Control, rattaché au Chief Risk Officer, surveille le profil de risque du Groupe Raiffeisen. Il est chargé de l'identification périodique des principaux risques financiers inhérents au climat et de leur intégration au processus de gestion des risques ainsi qu'au système de contrôle interne. La Direction et la Commission des risques du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse sont informées au moins une fois par an sur les risques ESG dans le cadre du reporting des risques ordinaire¹ **(cf. le chapitre 3 «Gestion des risques», pages 25–29).**

La Commission spécialisée «Risques ESG» est un comité d'expertes et d'experts dont le rôle est de soutenir le processus de gestion des risques, notamment l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Elle est composée de représentantes et représentants des unités Risk & Compliance de Raiffeisen Suisse et du service Durabilité, Politique & Coopérative. La Commission spécialisée est dirigée par la Direction du Service Corporate Risk Control.

En cas d'évolutions et d'observations urgentes dans le domaine du climat, y compris en matière de risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse seraient également informés et, le cas échéant, consultés de manière non planifiée **(cf. également le chapitre «Rapport non financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, à partir de la page 156).**

Information du Conseil d'administration, des Commissions et de la Direction sur les questions climatiques dans le cadre du reporting des risques et de la durabilité

Type de reporting	Périodicité	Destinataires
Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, y compris la thématique du climat au niveau du Groupe	1 × par an	Conseil d'administration
	2 × par an	Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration
	2 × par an	Direction
Annexe «Facteurs de risque ESG» au rapport des risques, incluant les risques financiers liés au climat	1 × par an	Commission des risques du Conseil d'administration
	1 × par an	Direction
Information circonstanciée sur les évolutions et constations significatives en matière de risques financiers liés au climat	Ad hoc	Conseil d'administration
	Ad hoc	Commission des risques du Conseil d'administration
	Ad hoc	Direction

Publication d'informations sur le climat
Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ Les risques ESG sont des événements ou des conditions dans les domaines de l'environnement (Environment), de la société (Social) ou de la gouvernance d'entreprise (Governance) dont la survenance peut avoir des répercussions négatives sur Raiffeisen. Les risques climatiques sont inclus dans le domaine de l'environnement. Pour plus d'informations sur les risques ESG, cf. le **chapitre «Rapport non financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, à partir de la page 156.**

2 Stratégie climatique



- Publication d'informations sur le climat
- Introduction à la publication d'informations sur le climat
- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique**
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition

Cinq domaines thématiques stratégiques

L'atténuation du changement climatique fait partie de la stratégie de durabilité de Raiffeisen. Pour atteindre cet objectif, la Direction de Raiffeisen Suisse a adopté une stratégie climatique pour la première fois en 2020. Depuis lors, la stratégie climatique n'a cessé d'évoluer et poursuit l'objectif global de «zéro émission nette» d'ici 2050.¹ Pour atteindre cet objectif, des mesures sont prises dans cinq domaines thématiques:

Stratégie climatique

Objectif stratégique: zéro émission nette¹ d'ici 2050 (scopes 1 à 3)

1 Mesurer	2 Publier	3 Réduire	4 Compenser	5 S'engager
Les émissions de GES, tout comme les opportunités et les risques liés au changement climatique, sont recensées et mesurées conformément aux bonnes pratiques (y compris les financements et les investissements).	Les informations climatiques sont publiées conformément aux bonnes pratiques.	Les émissions de GES doivent être réduites systématiquement. Des objectifs climatiques basés sur la science permettent d'établir des taux de réduction adéquats.	Raiffeisen acquiert des certificats CO ₂ provenant de projets de protection du climat selon les normes internationalement reconnues.	Raiffeisen s'engage pour une Suisse respectueuse du climat.
Protocole GES, PCAF	Réglementations déterminantes (par exemple 964a s. CO), normes GRI	Réduction selon des «objectifs fondés sur la science»	Achat de certificats CO ₂ selon les normes internationalement reconnues	Fondation Suisse pour le Climat, engagement politique

¹ «Zéro émission nette» signifie (A) réduire toutes les émissions évitables et (B) compenser les émissions restantes par des «removals». Les émissions restantes doivent être éliminées («remove») de l'atmosphère par des moyens technologiques (par exemple la capture du carbone).

¹ Raiffeisen n'utilise plus l'objectif initial de zéro émission nette d'ici 2030 dans l'entreprise (scopes 1 et 2). Dans le cadre de la réalisation de l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 (scopes 1, 2 et 3), Raiffeisen se concentre sur la réduction de toutes les émissions évitables.

1. Mesurer: les émissions sont mesurées et portées au bilan selon la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) et du Partenariat des institutions financières pour la comptabilité du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials PCAF). Pour l'identification des opportunités et des risques comme pour la publication d'informations sur le climat, Raiffeisen suit les recommandations de l'ancienne Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

2. Publier: la publication satisfait par ailleurs aux exigences de la Global Reporting Initiative (GRI) en matière d'émissions (GRI 305). Raiffeisen suit l'évolution des méthodes et des données servant à la mesure et à la publication des émissions de GES ainsi que des opportunités et des risques en lien avec le changement climatique, et les intègre au besoin dans ses rapports.

3. Réduire: en plus d'une mesure solide, Raiffeisen compte aussi réduire systématiquement ses émissions de gaz à effet de serre. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'objectif global de zéro émission nette. Les objectifs de réduction corroborés par la science s'appuient sur la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Raiffeisen a calculé les taux de réduction correspondants (**cf. le graphique «Évaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen», page 37**). La réduction des émissions de CO₂ doit être réalisée au moyen de mesures concrètes et par l'atteinte d'«objectifs opérationnels» adéquats. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet au **chapitre 4 «Chiffres clés et objectifs», pages 30–40**, ainsi qu'au **chapitre 5 «Plan de transition», pages 41–42**.

4. Compenser: les émissions directes des scopes 1 et 2 liées à l'exploitation de toutes les agences du Groupe Raiffeisen et qui subsistent malgré les efforts de réduction sont compensées par Raiffeisen. La compensation se fait au moyen de crédits d'émission (certificats CO₂) provenant de projets de protection du climat. Raiffeisen soutient, par l'achat des certificats CO₂ correspondants, des projets d'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère et de stockage de celui-ci par des solutions naturelles ou techniques («removals»).

5. S'engager: partenaire fondateur de la Fondation Suisse pour le Climat, Raiffeisen soutient par cet engagement la protection du climat en Suisse ainsi que la place économique suisse. La Fondation soutient les PME qui développent des produits respectueux du climat en Suisse et au Liechtenstein. Elle se finance grâce au remboursement de la taxe sur le CO₂ et à des dons. Depuis 2008, Raiffeisen a versé environ 4,88 millions de francs.¹ Par ailleurs, en 2023, Raiffeisen a soutenu l'association Go for Impact afin de sensibiliser les PME à l'établissement d'un bilan climatique et à la fixation d'objectifs. Sur le plan politique, Raiffeisen s'engage en faveur d'une politique climatique ambitieuse.

Fin octobre 2023, Raiffeisen a rejoint la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), soulignant ainsi son engagement en faveur des objectifs climatiques. Cette adhésion s'explique par le large soutien international dont bénéficiait l'Alliance et par la conviction que l'objectif «zéro émission nette» ne pourra être atteint qu'avec la clientèle et les autres parties prenantes. La transformation de la NZBA en un cadre général en octobre 2025 n'a pas été suggérée par Raiffeisen et ne change rien à ses ambitions: la Banque maintient sa stratégie climatique ainsi que l'objectif «zéro émission nette» et la développera en permanence afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

En se fondant sur sa pratique commerciale actuelle, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a décidé en 2020 de ne pas financer les entreprises qui exploitent les sources d'énergie produisant beaucoup d'émissions que sont le charbon, le pétrole ou le gaz naturel, ou qui exploitent elles-mêmes des centrales à charbon. Cette décision a été inscrite dans la stratégie climatique. Un examen de diligence avec possibilité d'escalade à la Direction de Raiffeisen Suisse, qui est directement intégré dans l'application bancaire, garantit le respect de ce principe. L'examen de diligence raisonnable s'applique à l'ensemble du Groupe Raiffeisen depuis l'automne 2023.

Comme nous le verrons ci-après, la stratégie climatique contribue de manière essentielle à saisir les opportunités offertes par le changement climatique et à réduire les risques qu'il entraîne. En cas de modifications dans l'évaluation des opportunités et des risques, la stratégie climatique est adaptée.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ La contribution de Raiffeisen à la Fondation Suisse pour le Climat est financée par la redistribution de la taxe CO₂ effectuée par l'OFEV. En raison de retards dans la révision de l'ordonnance sur le CO₂, l'OFEV a dû reporter la redistribution de 2025 à septembre 2026. C'est pourquoi Raiffeisen ne versera la contribution pour 2025 et 2026 à la Fondation Suisse pour le climat que l'année prochaine.

Opportunités et risques

Dans la présente section, les opportunités et les risques liés au changement climatique sont identifiés sous les angles qualitatif et quantitatif sur la base d'analyses de scénarios. Dans un deuxième temps, les répercussions possibles du changement climatique sur les produits, les charges et les actifs immobilisés de Raiffeisen sont présentées dans leur ensemble, en tenant également compte des scénarios climatiques du NGFS. Ensuite, des conclusions sont tirées quant à l'éventuel besoin d'adaptation de la stratégie commerciale et du modèle d'affaires de Raiffeisen. Ces conclusions sont exposées à la **section «Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière», pages 22–24**. Les déclarations correspondantes s'entendent comme étant une estimation actuelle sur la base de l'état présent des connaissances. Durant l'exercice sous revue, les risques et les analyses sous-jacentes ont été examinés de manière approfondie et adaptés au besoin. Ce processus de vérification et d'adaptation éventuelle se poursuit en continu.

Raiffeisen distingue cinq catégories principales d'opportunités (utilisation efficace des ressources, sources d'énergie, produits et prestations, marchés, résilience) et deux catégories principales de risques (risques physiques et risques de transition). Les risques et les opportunités liés au climat pour le Groupe Raiffeisen ont été déduits et évalués pour la première fois de manière exhaustive dans le cadre du développement de la stratégie climatique et du renforcement de la publication d'informations sur le climat en 2021 et 2022. L'évaluation des risques financiers liés au climat est, depuis lors, abordée au moins une fois par an par la Commission spécialisée Risques ESG (**pour plus de détails, cf. chapitre 1 «Gouvernance», page 6–8, et chapitre 3 «Gestion des risques», pages 25–29**). L'évaluation des opportunités financières liées au climat ainsi que l'évaluation de l'impact du Groupe Raiffeisen sur le changement climatique sont vérifiées dans le cadre de l'actualisation périodique de la stratégie climatique effectuée par le groupe spécialisé Corporate Responsibility & Durabilité. En fonction du résultat de l'évaluation ou du besoin d'adaptation qui en résulte, la Direction de Raiffeisen Suisse est également impliquée.

Le changement climatique étant un phénomène à long terme, il est important pour Raiffeisen de considérer différents horizons temporels lors de l'analyse des risques et opportunités. En matière de climat, les délais sont généralement longs en raison des perspectives à long terme (entre autres l'année 2050). Un horizon temporel à court terme se réfère donc dans le contexte du changement climatique à une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, un horizon à moyen terme de cinq à neuf ans et un horizon à long terme de dix à trente ans (**cf. tableau «Financements sélectionnés» dans la colonne de droite**).

Financements sélectionnés¹

Groupe Raiffeisen au 31.12.2025	Années	Financements destinés à la clientèle entreprises (hors hypothèques)	Hypothèques ²
Echéances			
A court terme	0–4	80%	65%
A moyen terme	5–9	15%	32%
A long terme	10–30	5%	3%

1 Répartition par horizon temporel pour les évaluations liées au climat.

2 Sont prises en compte les hypothèques à taux fixe pour la clientèle privée et entreprises. Les hypothèques à taux variable et hypothèques SARON ne sont pas prises en considération.

La mesure dans laquelle une entreprise est concernée par les opportunités et les risques résultant du changement climatique dépend essentiellement de son modèle d'affaires. Comme indiqué dans le **tableau «Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés», page 12**, Raiffeisen opère aujourd'hui presque exclusivement en Suisse et réalise actuellement la majeure partie de ses revenus avec les opérations hypothécaires (2025: dont 3,13 milliards de francs de produits d'intérêts sur le portefeuille hypothécaire). La deuxième catégorie de revenus la plus importante est celle des opérations sur titres et de placement, respectivement des opérations de commissions correspondantes (2025: 0,53 milliard de francs). En conséquence, les créances hypothécaires (2025: 230,91 milliards de francs) sont de loin le poste le plus important du bilan de Raiffeisen. Du côté des charges, les charges de personnel (2025: 1,66 milliard de francs) constituent le poste le plus important, mais celui-ci n'est pas affecté par le changement climatique de manière significative.

Conformément à l'actuelle stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025», Raiffeisen met toujours l'accent sur les opérations de détail en Suisse. A côté des opérations hypothécaires, il faut surtout développer les opérations de placement et sur titres. L'importance de ces sources de revenus et de charges ne devrait donc pas beaucoup changer à l'avenir ou, en tout cas, seulement de manière lente. La digitalisation et l'utilisation des nouvelles technologies sont tant d'autres éléments qui déterminent la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025». Les effets qui y sont liés, comme le taux d'exploitation réduit des bâtiments ou la diminution de la mobilité, devraient aussi réduire l'impact climatique de Raiffeisen. Globalement, Raiffeisen estime que la digitalisation et les nouvelles technologies ne recèlent ni opportunités ni risques significatifs en lien avec le changement climatique pour le Groupe Raiffeisen.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Lors de l'analyse des opportunités et des risques liés au changement climatique, en raison de son modèle d'affaires et de sa stratégie, Raiffeisen met l'accent principalement sur les opérations hypothécaires, sur les opérations de placement ainsi que sur les opérations sur titres (cf. le **tableau «Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés» dans la colonne de droite**). Les opérations avec la clientèle entreprises (les clients entreprises étant déjà en grande partie pris en compte dans le cadre des opérations hypothécaires) ou l'exploitation de Raiffeisen (par exemple les points bancaires) présentent, du point de vue des opportunités et des risques, une moindre priorité.¹ Dans la relation de cause à effet, il ne faut pas négliger notamment sa propre exploitation, car Raiffeisen peut elle-même influencer directement sur un certain nombre d'émissions (cf. **«Emissions de gaz à effet de serre», pages 30–34**). Il convient de souligner que la stratégie climatique et le plan de transition élaboré à cet effet (cf. le **chapitre 5 «Plan de transition», pages 41–42**) remplissent la fonction d'une stratégie de mitigation avec pour premier objectif d'atténuer le changement climatique. Compte tenu des opportunités et risques identifiés actuellement en lien avec le changement climatique, comme expliqué aux paragraphes suivants, il n'y a pas de besoin d'agir au-delà des mesures prises dans le cadre de la stratégie climatique (par exemple directives, budgets, plans d'action). Raiffeisen ne juge pas non plus nécessaire pour le moment de prendre des mesures d'adaptation ou d'élaborer une stratégie correspondante.

Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés			
en mia CHF	2023	2024	2025
Revenus (compte de résultat)			
Produits d'intérêts des créances hypothécaires	3,27	3,55	3,13
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	0,40	0,44	0,53
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	0,26	0,26	0,30
Produit des commissions sur les autres prestations de service (tenue de compte, moyens de paiement etc.)	0,40	0,42	0,44
Charges (compte de résultat)			
Charges de personnel	1,53	1,61	1,66
Charges fiscales	0,27	0,22	0,21
Charges informatiques	0,12	0,13	0,14
Coût des locaux	0,10	0,10	0,09
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Actifs immobilisés (bilan)			
Créances hypothécaires	211,00	220,76	230,91
Créances sur la clientèle	11,59	12,27	12,87
Immobilisations financières	10,85	12,26	17,66
Bâtiments de la Banque et autres immeubles	2,45	2,50	2,57

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ Du point de vue des risques, les opérations hypothécaires et avec la clientèle entreprises occupent une place centrale dans le portefeuille de crédits.

Opportunités

Produits, prestations et nouveaux marchés

Le changement climatique entraîne un besoin d'investissement pour financer la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat. Selon une étude réalisée en 2021 par l'Association suisse des banquiers (ASB) et le Boston Consulting Group (BCG)¹, le besoin de financement annuel pour accroître le parc immobilier suisse s'élève à environ 2,1 milliards de francs. Au vu de sa part de marché actuelle dans les opérations hypothécaires, soit 18,4 pour cent, ce montant reviendrait à Raiffeisen à hauteur de 386,4 millions de francs. Pour de plus amples informations, cf. les rapports des exercices précédents, par exemple **«Publication d'informations sur le climat 2024»**. Raiffeisen ne considère pas des financements de ce montant comme étant une source de revenu supplémentaire essentielle dans les opérations hypothécaires. Néanmoins, Raiffeisen sensibilise depuis de nombreuses années déjà sa clientèle au potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la compatibilité climatique des bâtiments dans le but de garantir la sauvegarde de leur valeur à long terme, d'augmenter l'efficacité énergétique et de réduire ainsi les émissions de GES financées. Elle intègre systématiquement cette thématique dans son conseil en propriété du logement et soutient en outre la campagne «chauffez renouvelable» de la Confédération. Raiffeisen poursuit cet engagement dans le but de développer, en collaboration avec ses clientes et clients, des solutions de financement prudentes et optimales pour les biens immobiliers résidentiels afin de garantir durablement leur valeur (**cf. le chapitre «Rapport non financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, à partir de la page 156**). Avec l'autorégulation «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments», l'ASB exige également des banques qu'elles abordent le thème de l'efficacité énergétique avec la clientèle hypothécaire. Raiffeisen a mis en œuvre les prescriptions correspondantes en 2024 et a procédé à de nouvelles adaptations dans le cadre du conseil à sa clientèle durant l'exercice sous revue. Par ailleurs, le nouveau check-up de la rénovation proposé depuis 2024 aide les clientes et clients de Raiffeisen à améliorer l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers grâce à des mesures de rénovation de l'efficacité énergétique calculées individuellement ainsi qu'à réduire les émissions de CO₂.

La clientèle de placement et de prévoyance en Suisse souhaite orienter son propre comportement en matière de placement et de prévoyance vers la durabilité, que ce soit pour des questions de risque ou en raison de ses valeurs personnelles. Un sondage réalisé en 2025 par Raiffeisen auprès de ses clientes et clients a révélé que la thématique de la durabilité était importante pour la clientèle de prévoyance et de placement et que le besoin d'information en la matière était élevé. Une étude de la Haute école spécialisée de Lucerne menée en 2024 auprès des clientes et clients des banques en Suisse montre par ailleurs que 43 pour cent des personnes interrogées ont une préférence pour les solutions durables lorsqu'elles investissent. 32 pour cent sont neutres ou n'ont pas donné d'indications.² Fin 2025, la part des fonds Futura durables qui répondent aux prescriptions du règlement Futura³ s'élevait à environ 87 pour cent du volume total des fonds Raiffeisen. Le règlement Futura constitue la base de la mise en œuvre de la durabilité dans les produits et solutions de placement Futura grâce à l'application de critères de durabilité. L'approche Futura prend systématiquement en compte les critères ESG, y compris les critères de compatibilité climatique. Raiffeisen est convaincue qu'en intégrant systématiquement la durabilité dans ses produits et solutions de placement, elle pourra créer une plus-value à long terme pour sa clientèle. Par ailleurs, disposer d'une gamme de produits et de prestations durables s'inscrit dans la stratégie de durabilité et climatique.

En 2025, Raiffeisen a émis pour la première fois un Green Bond d'un volume de 250 millions de francs. En 2019, Raiffeisen avait déjà placé un Sustainability Bond qui s'adressait en particulier aux investisseurs institutionnels. Le produit de l'émission de tels bonds est utilisé pour refinancer des bâtiments en Suisse qui figurent parmi les 15 pour cent des plus performants en termes d'efficacité énergétique et de compatibilité climatique. Depuis quelques années, Raiffeisen conseille également la clientèle entreprises sur les possibilités de financement durable.

Publication d'informations sur le climat
Introduction à la publication d'informations sur le climat
1 Gouvernance
2 Stratégie climatique
3 Gestion des risques
4 Chiffres clés et objectifs
5 Plan de transition

1 ASB/BCG (2021): Finance durable – Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050, cf. la publication **«Finance durable», Swissbanking**.

2 13 pour cent des clientes et clients des Banques interrogés ont une légère aversion pour la durabilité et 12 pour cent une forte aversion pour la durabilité.

3 Vous trouverez de plus amples informations concernant le règlement Futura sur www.raiffeisen.ch/reglement-futura.

Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables

En améliorant l'efficacité énergétique de sa propre exploitation bancaire, Raiffeisen peut réduire à court et à moyen termes non seulement ses émissions, mais aussi ses coûts. Les expériences réalisées jusqu'à présent avec les conseils en énergie ont montré par exemple qu'une Banque Raiffeisen ayant au moins 20'000 francs de coûts d'énergie par an pouvait économiser entre 12 et 14 pour cent de sa consommation d'énergie par an grâce aux mesures identifiées dans le cadre du conseil. Une augmentation de la taxe sur le CO₂ à 210 francs, par exemple, entraînerait à son tour entre 600'000 et 800'000 francs de coûts supplémentaires pour le Groupe Raiffeisen. Si les quelque 320 bâtiments bancaires (sur environ 800) fonctionnant encore aux énergies fossiles passaient aux énergies renouvelables, ces coûts supplémentaires seraient évités.

Raiffeisen met en œuvre divers programmes et mesures visant à réduire l'intensité en CO₂ dans son cœur de métier ainsi que dans tous les secteurs opérationnels déterminants. Les Banques Raiffeisen disposent par ailleurs d'un catalogue des mesures d'économie d'énergie possibles élaboré par Raiffeisen Suisse. Celui-ci prend en compte, par exemple, l'optimisation du fonctionnement de la ventilation, l'arrêt des grands écrans en dehors des heures d'ouverture des guichets ou le remplacement des chaudières électriques par des pompes à chaleur. De plus, Raiffeisen Suisse a développé un système de gestion de l'environnement pour les Banques Raiffeisen afin de faire certifier progressivement les agences selon la norme ISO 14001 qui est la norme de gestion environnementale la plus établie au monde garantissant une gestion environnementale professionnelle. Les Banques Raiffeisen sont ainsi incitées à mettre en œuvre des mesures qui permettent non seulement d'économiser sur les coûts et les ressources, mais aussi de réduire les émissions. Raiffeisen encourage l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'électricité et les privilégie dans la mesure du possible. L'électricité achetée par Raiffeisen provient ainsi à 100 pour cent d'énergies renouvelables. Depuis 2017, Raiffeisen Suisse soutient par des contributions financières, alimentées par un fonds climatique, les mesures d'exploitation des Banques Raiffeisen visant à réduire les émissions de CO₂ et à augmenter l'efficacité énergétique. Par le biais de ce fonds climatique, Raiffeisen Suisse encourage le remplacement des chauffages fossiles et la mise en place d'installations photovoltaïques dans l'ensemble du Groupe Raiffeisen en fonction de la consommation d'énergie déterminante (dans les scopes 1 et 2), ainsi que le conseil en énergie ciblé et la mise à l'échelle de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. Lors de nouvelles constructions ou de rénovations, il est veillé à la compatibilité climatique, et le «Standard de Construction Durable Suisse» (SNBS) est recommandé. Lors de l'achat de véhicules, il convient de respecter la réglementation légale sur les émissions (max. 95 g de CO₂/km pour les voitures), sauf s'il s'agit de véhicules à moteur entièrement électrique. Grâce à ces mesures, Raiffeisen entend réduire en continu son empreinte écologique.

¹ Dans ce contexte, la résilience désigne la capacité de s'adapter au changement climatique et de faire face à ses conséquences.

Autres considérations sur les opportunités

— Résilience¹

Pour pouvoir identifier, exploiter et gérer les opportunités et les risques liés au changement climatique, Raiffeisen doit gérer les enjeux liés au changement climatique en toute connaissance de cause et connaître ses effets sur l'entreprise. Raiffeisen est consciente de cette «opportunité» et est convaincue qu'en dépit des perspectives de rendement limitées, cela vaut la peine de prendre des mesures pour atténuer son impact climatique. Elle accorde toute l'attention nécessaire aux questions écologiques en tant que thématique stratégique en matière de durabilité et dispose de sa propre stratégie climatique, adoptée par la Direction. La résilience est notamment renforcée par l'intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion des risques.

— Réputation

En termes de réputation, l'engagement pour atténuer le changement climatique représente une opportunité. En effet, les acteurs de la société s'attendent aujourd'hui à des actes résolus en la matière, quitte à les exiger systématiquement. Les efforts que Raiffeisen déploie en conséquence coïncident par ailleurs avec son objectif de se positionner sur la place financière suisse comme une banque coopérative responsable. A travers l'interaction de différentes mesures comme la réduction des émissions de l'entreprise ou le développement constant de l'offre de produits et de prestations durables, elle assume sa responsabilité en matière de changement climatique.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Risques

Par différentes voies de transmission, le changement climatique peut avoir des répercussions négatives sur la situation patrimoniale, financière et de rendement de Raiffeisen. Dans ce contexte, Raiffeisen fait la distinction entre les risques climatiques physiques et les risques climatiques de transition (également appelés «facteurs de risques») qui peuvent se répercuter dans les catégories de risques établies en tant que risques financiers liés au climat.

Les risques physiques comprennent notamment les événements aigus (comme les inondations ou les vagues de chaleur) et les évolutions chroniques (comme l'élévation du niveau des mers ou la dégradation du permafrost). Les risques de transition résultent de la transition vers une économie et une société neutres en carbone et comprennent les changements politiques, juridiques, technologiques ou commerciaux.

Afin d'évaluer les risques financiers liés au climat, les impacts financiers négatifs potentiels des risques climatiques physiques et de transition sont estimés au moyen d'analyses qualitatives et quantitatives et répartis en cinq classes de risque (de très faible à très élevé). A partir de la classe d'évaluation moyenne, les risques sont considérés comme significatifs. A l'heure actuelle, il n'existe pour le Groupe Raiffeisen aucun risque financier significatif lié au climat.

Risques climatiques physiques

Les risques financiers liés au changement climatique peuvent être causés de façon «aiguë» par un événement physique spécifique ou de manière «chronique» par des changements climatiques à long terme. Tant les événements aigus, par exemple des événements météorologiques extrêmes, que le changement chronique des conditions climatiques peuvent impacter les risques financiers traditionnels de Raiffeisen par des voies de transmission soit microéconomiques soit macroéconomiques.

Les risques climatiques physiques possibles pour le Groupe Raiffeisen sont représentés dans le tableau ci-après.

Risques climatiques physiques		
Catégorie	Type	Risque/facteur
Risques aigus	Risques gravitationnels	Inondations et laves torrentielles
		Glissements de terrain
		Avalanches
		Chutes de pierres
	Risques météorologiques	Fortes pluies (ruissellement de surface)
		Etiages et sécheresses
		Vagues de chaleur
		Neige et verglas
		Tempêtes
		Grêle
		Marées de tempête
		Foudre
		Incendies de végétation
		Vagues de froid et gel
	Risques géologiques	Effondrements
Risques chroniques	Risques climatiques 1 x par an	Hausse de la limite des chutes de neige
		Changements de température et de régime des précipitations
		Elévation du niveau des mers
		Fonte des glaciers et de la banquise
		Dégradation du permafrost

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Conséquences sur les risques de crédit

Raiffeisen fait partie des prestataires leaders en matière d'hypothèques en Suisse. Plus de 90 pour cent des prêts et crédits octroyés par le Groupe Raiffeisen sont garantis au moyen d'une hypothèque. Les risques climatiques physiques peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des immeubles financés ainsi que sur la capacité des preneuses et preneurs de crédit à supporter les coûts de financement. Par exemple, un risque naturel peut affecter la valeur de marché des biens immobiliers dans une région donnée. Un sinistre concret peut réduire considérablement la valeur des garanties et entraîner des corrections de valeur en cas de défaillance de crédit. En outre, les dommages physiques peuvent entraîner des importants coûts de remise en état. Dans les opérations avec la clientèle entreprises, des risques de crédit résultent par ailleurs d'interruptions d'exploitation ou de perturbations des chaînes d'approvisionnement pouvant entraîner des pertes de revenus ou des dépenses supplémentaires. En plus de ces effets microéconomiques, des effets macroéconomiques causés par des risques physiques plus importants sont également possibles. Ceux-ci peuvent provoquer un ralentissement de l'économie se répercutant sur le marché de l'emploi, influencer sur le comportement des consommatrices et consommateurs et attiser les conflits.

Pour Raiffeisen, l'assurance bâtiment obligatoire (y compris les dégâts dus aux éléments naturels) dans presque tous les cantons atténue les risques encourus dans les opérations hypothécaires. Dans les cantons sans obligation d'assurance, la couverture est clarifiée et consignée dans le cadre d'un financement. Les dégâts dus aux éléments naturels assurés, tels que les inondations¹, les glissements de terrain soudains, la grêle ou les vents violents, ne devraient donc pas influencer considérablement sur la valeur des bâtiments (sûreté) ni sur la garantie de la capacité financière des preneuses et preneurs de crédit, tant que les primes d'assurance n'augmentent pas significativement. De plus, les règlements relatifs aux constructions et à l'aménagement en Suisse interdisent en principe de construire dans les régions particulièrement à risque. Une assurance contre les pertes d'exploitation permettrait aux entreprises d'atténuer les effets négatifs.

Par ailleurs, les événements météorologiques extrêmes sont souvent très localisés. Le portefeuille de crédits de Raiffeisen, très diversifié sur le plan géographique en Suisse, ne serait alors que faiblement affecté par ce genre d'événements. Et lorsque ces derniers se produisent, les victimes des dommages bénéficient en général d'aides de l'Etat et d'autres prestations de soutien solidaires, ce qui réduit encore le risque de défaillance pour Raiffeisen. Il est toutefois impossible d'évaluer aujourd'hui dans quelle mesure les mécanismes de compensation continueront de fonctionner si le nombre d'événements climatiques extrêmes venait à augmenter.

Dès 2021 et 2022, Raiffeisen a réalisé de premières analyses de scénarios sur les risques physiques, en mettant l'accent sur les inondations comme étant l'un des principaux facteurs de risque selon la BCE. En 2021, un scénario d'inondation basé sur les inondations exceptionnelles de 2005 a été analysé. Axé sur le portefeuille de la clientèle entreprises et les conséquences sur les garanties et la capacité financière, cette analyse a révélé un faible besoin de correction de valeur dans l'ensemble. En 2022, un scénario d'inondation à l'échelle nationale a été simulé afin d'identifier les dépassements de limite potentiels dans les opérations hypothécaires sous l'effet des chocs de prix définis par la BCE. Les résultats, conformes aux prévisions, ont constitué une base importante pour le développement de notre analyse des risques climatiques. Pour de plus amples informations, cf. les rapports des exercices précédents, par exemple **Publication d'informations sur le climat 2024**.

Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a dressé un inventaire des risques climatiques. Celui-ci visait essentiellement à identifier et évaluer les risques financiers liés au climat. Les inondations ont notamment été classées parmi les risques climatiques physiques aigus, déterminants pour l'activité de Raiffeisen. Par ailleurs, les répercussions financières potentielles sur la situation patrimoniale, financière et de rendement du Groupe Raiffeisen ont été estimées au moyen d'analyses quantitatives de scénarios.

Pour ce faire, nous avons déterminé l'exposition aux risques d'inondations et de laves torrentielles pour la plupart des immeubles financés en nous référant aux cartes des dangers cantonales disponibles. Les conséquences sur l'avance et le besoin potentiel de correction de valeur dans le portefeuille de crédit hypothécaire ont été déterminées sur la base d'un choc de prix lié aux risques. Les chocs des prix utilisés résultent d'une interprétation prudente des chocs définis par la BCE dans son scénario d'inondation (**cf. le tableau «Chocs des prix», page 17**). Les répercussions financières sont jugées négligeables, même si l'on fait abstraction de toute couverture d'assurance. Par conséquent, le résultat de l'analyse effectuée durant l'exercice sous revue concorde largement avec les scénarios d'inondations relatifs au portefeuille de crédits hypothécaires établis lors des exercices précédents.

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ L'assurance bâtiment couvre les dommages causés aux bâtiments par les inondations, mais uniquement sous certaines conditions et selon le canton. Par exemple, les dommages causés par les eaux souterraines ou les égouts ne sont généralement pas couverts.

Scénarios d'inondations: conséquences sur l'avance et les corrections de valeur

Portefeuille: hypothèques

Base de données	Voie de transmission	Fonction des sinistres	Résultat
L'évaluation des dangers se base sur les cartes cantonales d'intensité et de danger disponibles pour le processus «inondations et laves torrentielles».	Les dommages ou ajustements de valeur des biens immobiliers situés dans des zones à risque réduisent la valeur des garanties et peuvent entraîner des défaillances de crédit nécessitant une correction de valeur.	Plus l'intensité ou le risque d'inondation ou de laves torrentielles est élevé, plus la perte de valeur simulée de l'immeuble est importante.	Répercussions financières négligeables.

Chocs des prix¹

Cartes des dangers: eau	Choc des prix
Risque faible	-10%
Risque moyen	-20%
Risque considérable	-40%
Cartes d'intensité: eau	
Faible intensité	-10%
Intensité moyenne	-20%
Forte intensité	-40%

¹ Les chocs des prix sont similaires à ceux de la BCE dans son **test de résistance climatique 2022**, mais sont plus prudents, notamment en raison de l'abandon de la distinction entre l'immobilier résidentiel et l'immobilier commercial.

Pour compléter ces modélisations, Raiffeisen Suisse a réalisé des analyses situationnelles ad hoc des risques lors d'événements météorologiques extrêmes (par exemple l'éboulement survenu à Blatten durant l'exercice sous revue) en Suisse. Sur cette base également, Raiffeisen ne s'attend pas actuellement à des risques de crédit supplémentaires importants.

A l'appui des résultats des analyses de scénarios présentées précédemment, Raiffeisen estime que ses risques de crédit à cet égard ne sont pas significatifs.

Répercussions sur les risques de marché

Pour Raiffeisen, les risques de taux dans le portefeuille bancaire sont particulièrement importants au regard des risques de marché. Cependant, aucun lien direct entre les événements dangereux et les taux d'intérêt du marché n'a été observé jusqu'à présent; les scénarios scientifiques ne prévoient pas non plus de variation des taux d'intérêt.¹ Par ailleurs, les risques climatiques physiques peuvent entraîner des répercussions négatives sur les positions de Raiffeisen en matière de risques de marché par le biais des cours des actions, des devises ou des matières premières. Etant donné l'accent mis sur les lettres de gage et les obligations publiques suisses, le portefeuille bancaire de Raiffeisen n'est probablement guère concerné par ces effets. Dans le portefeuille de négoce également, les conséquences financières des risques climatiques physiques

sont jugées très limitées en raison de l'orientation à court terme et de la diversification en termes de branches, de régions et d'émetteurs.

Répercussions sur les risques de liquidité

Les risques de liquidité pourraient augmenter en raison d'événements physiques extrêmes, par exemple à cause d'un besoin de liquidité accru de la clientèle dans les zones touchées. En raison de la compensation centralisée des liquidités chez Raiffeisen, ce risque est considéré comme peu significatif.

Répercussions sur les risques opérationnels

Les risques climatiques physiques peuvent affecter les bâtiments et les infrastructures, les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que les fournisseurs de Raiffeisen. Les dommages causés aux bâtiments ou aux infrastructures sont couverts par les assurances de choses habituelles. Certains événements naturels comme des inondations extrêmes ou de fortes pluies peuvent entraîner localement une interruption d'exploitation. En raison de la répartition géographique des Banques Raiffeisen, il est possible de recourir à d'autres Banques Raiffeisen. L'infrastructure informatique de Raiffeisen, en particulier le centre de calcul, est mise à la disposition de l'ensemble du Groupe par Raiffeisen Suisse et bénéficie d'une protection professionnelle contre les dangers physiques ainsi que d'un centre de calcul de secours sur un deuxième site.

Les autres risques climatiques physiques importants sont les vagues de chaleur, qui peuvent nuire à l'infrastructure ainsi qu'à la santé et à la performance des collaboratrices et des collaborateurs. Même en cas de vagues de chaleur prolongées, le refroidissement de l'infrastructure informatique de Raiffeisen, notamment des centres de calcul, est assuré. Pour protéger les collaboratrices et collaborateurs, il serait possible d'équiper au besoin les bâtiments de Raiffeisen de climatiseurs supplémentaires.

D'autres risques climatiques physiques, comme la sécheresse, ne devraient pas avoir d'effet sur les risques opérationnels. De manière générale, la gestion des risques opérationnels, le Business Continuity Management et la gestion des fournisseurs garantissent le maintien des processus critiques même dans des situations exceptionnelles.

¹ Cette évaluation est basée sur l'évolution des taux d'intérêt à court et long terme déterminée dans les scénarios physiques «Current Policies» et «Nationally Determined Contributions (NDC)» du NGSF pour la Suisse jusqu'en 2050.

Répercussions sur les risques de réputation

Une gestion non responsable des risques physiques résultant du changement climatique pourrait entraîner un dommage de réputation pour Raiffeisen. D'une part, les risques de crédit, de marché, de liquidités ou opérationnels peuvent se matérialiser et entraîner une perception négative. D'autre part, la réputation de Raiffeisen en tant que banque coopérative pourrait en pâtir si, par exemple, des crédits exigibles étaient réclamés à des clientes et clients concernés en raison d'un événement naturel. Comme les risques induits par le changement climatique sont globalement négligeables pour Raiffeisen, le risque de réputation doit également être considéré comme non significatif.

Risques climatiques de transition

Le changement climatique influence d'ores et déjà les lois, les réglementations et les autres mesures politiques. L'interdiction de certaines technologies, les diverses prescriptions relatives à l'utilisation de l'énergie et à l'efficacité énergétique, ou encore une taxe sur le CO₂, en sont des exemples. Par ailleurs, le changement climatique encourage aussi les innovations et les changements technologiques nécessaires pour le passage à des technologies propres et efficaces sur le plan énergétique. On peut citer par exemple les sources d'énergie renouvelables, le stockage de l'énergie grâce aux avancées technologiques dans la fabrication de batteries, les bâtiments à haute efficacité énergétique, les moyens de transports à faibles émissions ou encore les technologies visant à retirer de l'atmosphère les émissions de gaz à effet de serre. Le changement climatique peut avoir des répercussions sur le marché dès lors que les consommatrices et consommateurs et les investisseuses et investisseurs modifient leur comportement et demandent par exemple de plus en plus de produits et de marques respectueux du climat. Cela signifie pour le marché financier que les investisseuses et investisseurs intègrent de manière croissante dans leurs décisions des considérations liées aux risques climatiques.

La définition des risques climatiques de transition tient compte des aspects suivants:

Risques climatiques de transition

Catégorie	Risque/facteur
Politique et droit	Loi sur le CO ₂ ou autres mesures réglementaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que dates et rapidité des modifications réglementaires
Technologie	Changement technologique et sa rapidité
Marché	Modification des préférences de la clientèle, des consommatrices et consommateurs ainsi que des investisseuses et des investisseurs

Répercussions sur les risques de crédit

Dans la mesure où ils diminuent la valeur des biens et les revenus de la clientèle privée et entreprises, des risques climatiques de transition pourraient affecter la solvabilité et la rentabilité des preneuses et preneurs de crédit. Pour les propriétaires immobiliers, en particulier pour les immeubles chauffés aux énergies fossiles, des pertes de valeur de leurs biens immobiliers et des frais d'exploitation plus élevés seraient envisageables, par exemple en raison d'une hausse des taxes sur le CO₂ ou des prix de l'énergie ou à cause de prescriptions légales. Pour la clientèle entreprises, les évolutions du marché et les exigences réglementaires ou légales peuvent nécessiter des adaptations ou des investissements dans de nouvelles technologies et de nouveaux processus. Si les modifications nécessaires n'étaient pas mises en œuvre, les actifs immobilisés pourraient perdre toute leur valeur («stranded assets»). Par conséquent, ces effets pourraient augmenter le risque de crédit des financements consentis par Raiffeisen.

Des risques climatiques de transition peuvent donc avoir une incidence sur la capacité de crédit de la contrepartie. Dans le cas des hypothèques, la valeur des immeubles servant de garantie peut par ailleurs s'en trouver affectée. Dès 2019 et 2021, Raiffeisen a réalisé de premières études sur la compatibilité climatique de ses opérations hypothécaires. Les résultats ont montré qu'en Suisse, les clientes et clients hypothécaires de Raiffeisen n'étaient pas particulièrement concernés par les réglementations liées au climat ou les évolutions du marché. De plus, à l'époque, les bâtiments financés par Raiffeisen présentaient un niveau d'émissions légèrement inférieur à la moyenne du parc immobilier suisse, notamment en raison des dates de construction plus récentes et d'une utilisation d'énergies fossiles moindre. La part de bâtiments certifiés Minergie était également en adéquation avec la part de marché de Raiffeisen. Les études ont permis d'établir la première estimation selon laquelle Raiffeisen n'est pas davantage exposée aux risques de transition ou aux risques de crédit y afférents que d'autres banques. Pour de plus amples informations, cf. les rapports des exercices précédents, par exemple [**«Publication d'informations sur le climat 2024»**](#).

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Par ailleurs, les entreprises financées par Raiffeisen ne sont pas concernées outre mesure par la nécessité d'un changement technologique induit par des raisons réglementaires ou autres, qui susciterait un besoin d'investissement conséquent. Raiffeisen est traditionnellement un bailleur de crédit important pour l'agriculture suisse. L'exposition de la clientèle entreprises de Raiffeisen dans d'autres secteurs ayant un impact particulièrement fort sur le climat selon le Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) (charbon, pétrole, gaz naturel, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation; hors agriculture) est actuellement faible et représente seulement 2,6 pour cent de l'ensemble des opérations avec la clientèle entreprises. Raiffeisen ne finance par ailleurs aucune entreprise qui travaille dans l'extraction d'énergies fossiles ou qui exploite elle-même des centrales à charbon. La part dans le secteur agricole est actuellement de 9,0 pour cent.

De plus, la force d'innovation est élevée en Suisse, et Raiffeisen finance presque exclusivement des clients entreprises et des clients hypothécaires domiciliés en Suisse. Par conséquent, les entreprises et les propriétaires immobiliers privés financés par Raiffeisen devraient pouvoir faire face aux évolutions technologiques requises par le changement climatique. On peut supposer la même chose pour l'agriculture, qui doit s'adapter par exemple aux schémas de précipitations et aux périodes de sécheresse futurs.

Exposition des opérations avec la clientèle entreprises dans les secteurs gourmands en énergie

Secteur (selon la classification par code NOGA)	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Part du secteur dans les opérations avec la clientèle entreprises¹			
Exploitation de centrales à charbon	0,0%	0,0%	0,0%
Extraction de pétrole, de gaz naturel, de charbon	0,0%	0,0%	0,0%
Agriculture	10,1%	9,3%	9,0%
Electricité	1,8%	1,8%	1,5%
Autres secteurs à fortes émissions (selon le PACTA ²)	1,3%	1,1%	1,1%

¹ Le calcul se base sur les limites de crédit.

² PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment.

Par ailleurs, des lois, réglementations et autres mesures politiques radicales liées au climat et modifiant considérablement, de manière impromptue et généralisée la valeur intrinsèque des immeubles, la capacité financière dans les opérations hypothécaires ou l'octroi de crédit aux entreprises sont plutôt improbables dans le système politique de démocratie directe de la Suisse. La Suisse est un état de droit qui fonctionne, dans lequel les décisions politiques sont prises en étroite concertation avec les parties prenantes. Le secteur agricole en particulier, qui joue un rôle important dans les opérations avec la clientèle entreprises de Raiffeisen, est lié très étroitement à la politique en Suisse et est soutenu par des fonds publics. Des défauts de paiement en raison de nouvelles réglementations radicales et soudaines sont de ce fait peu probables chez les clients entreprises et les clients hypothécaires. Raiffeisen s'attend en Suisse à des processus politiques et réglementaires sur le long terme auxquels l'économie et la société sauront s'adapter.

Globalement, les risques climatiques de transition liés au changement climatique influent peu sur les risques de crédit de Raiffeisen à court et à moyen termes. Le parc immobilier suisse est néanmoins responsable d'environ 25 pour cent des émissions de la Suisse, et Raiffeisen est un bailleur hypothécaire important. Même si, à l'heure qu'il est, rien ne semble annoncer des mesures politiques ou réglementaires profondes et soudaines, on ne peut, en fonction des évolutions (réchauffement planétaire, objectifs en matière de CO₂, hausse des prix de l'énergie), raisonnablement pas exclure que des mesures plus drastiques ne soient prises à moyen et à long termes.¹

L'influence actuellement plutôt faible des risques de transition sur les risques de crédit a été confirmée en 2025 dans des analyses quantitatives de scénarios. Ont été examinées les répercussions micro- et macroéconomiques des risques de transition, tels que les changements politiques (notamment la hausse des prix du CO₂) et technologiques, sur la valeur des garanties hypothécaires et la probabilité de défaillance des preneuses et preneurs de crédit du portefeuille hypothécaire de Raiffeisen. L'évolution des prix du CO₂ et les évolutions macroéconomiques de deux scénarios du NGFS («Net Zero 2050» et «Delayed Transition») ont été pris en compte. Les décotes de valeur pour les biens immobiliers sont déduites de leurs émissions de CO₂ en relation avec les prix du CO₂ spécifiques au scénario: des émissions et des prix du CO₂ plus élevés entraînent donc de plus fortes décotes de valeur. Les calculs issus de ces scénarios hypothétiques défavorables ont montré que les dépréciations immobilières se produiraient surtout à court terme et que le besoin de correction de valeur qui en résulterait serait négligeable.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ Dans le cadre des processus politiques actuellement en cours concernant la loi sur le CO₂ et la loi sur le climat et l'innovation, aucune interdiction ou taxe susceptible d'avoir des répercussions sur les risques de crédit n'a été discutée. Ces processus n'étaient toutefois pas encore achevés à la fin de l'année 2025.

Cette évaluation confirme une première analyse sur la taxe sur le CO₂ déjà réalisée par Raiffeisen en 2021. L'étude avait mis en lumière les effets d'une augmentation réaliste de la taxe sur le CO₂ sur les risques de crédit dans les opérations hypothécaires, conformément à la loi sur le CO₂ en cours de discussion à l'époque. Les résultats avaient montré que l'impact sur les garanties et la capacité financière serait faible et qu'il ne faudrait s'attendre à aucune correction de valeur significative. Pour de plus amples informations, cf. les rapports des exercices précédents, par exemple [Publication d'informations sur le climat 2024](#).

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Scénarios de transition NGFS: incidences directes et indirectes sur Raiffeisen de la politique et de la législation (augmentation des taxes sur le CO₂), du changement technologique et d'une modification des préférences des consommatrices et consommateurs

Portefeuille: portefeuille de crédit

Base de données	Voie de transmission	Fonctions des sinistres	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> Les données du NGFS relatives aux scénarios «Net Zero 2050» et «Delayed Transition» pour la Suisse fournissent des évolutions annuelles de certaines variables macroéconomiques (par exemple le taux de chômage) ainsi que l'évolution des prix du CO₂ jusqu'en 2050.¹ Le calculateur de CO₂ de l'OFEV fournit des données spécifiques aux objets sur les émissions de CO₂ des bâtiments en Suisse. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les deux scénarios, les changements politiques et technologiques conduisent fondamentalement à la stagflation pendant la phase de transition. La hausse des prix du CO₂ fait, entre autres, grimper considérablement les coûts énergétiques des biens immobiliers et entraîne dans le scénario une intégration de l'efficacité énergétique dans la valeur des biens immobiliers (effets microéconomiques). L'évolution de l'économie influe sur la solvabilité des preneuses et preneurs de crédit (effets macroéconomiques): plus l'évolution des facteurs macroéconomiques du NGFS est négative, plus l'effet sur la solvabilité est défavorable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les valeurs des garanties hypothécaires sont réduites des coûts du CO₂ spécifiques au scénario.² Le risque de crédit est calculé dans une simulation de correction de valeur effectuée pour chaque scénario et pour les différents horizons temporels (court, moyen et long terme). 	Répercussions financières négligeables.

¹ Les prix du CO₂ modélisés par le NGFS (CHF/t CO₂) pour la Suisse augmentent bien au-delà d'un montant réaliste pour le pays.

² Conformément aux [Bonnes pratiques de la BCE](#) (2022), l'effet des risques climatiques de transition ou de la hausse des taxes CO₂ sur le taux de perte en cas de défaillance (LGD) est modélisé par le biais de la valeur du bâtiment.

Répercussions sur les risques de marché

La transition vers une économie neutre en carbone entraînera des coûts pour les entreprises et les ménages pendant la période de transition. Les banques centrales pourraient réagir à la pression inflationniste en ajustant leurs taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont une incidence directe sur les valeurs actualisées de toutes les positions de taux ainsi que sur le résultat des opérations d'intérêts du Groupe Raiffeisen. Deux scénarios quantitatifs de choc des intérêts ont donc été calculés sur la base des scénarios scientifiques du NGFS. L'effet sur les positions de taux dans le portefeuille bancaire le plus marqué apparaît dans le scénario «Net Zero 2050» à court terme, mais il reste négligeable. Par ailleurs, des risques de transition pourraient affecter les risques de marché de Raiffeisen au travers du prix des titres, des devises ou des matières premières ou de leur réévaluation. Etant donné que Raiffeisen se concentre sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public en matière d'immobilisations financières, l'impact des risques

climatiques de transition est moindre que pour les entreprises des secteurs à fortes émissions. Dans l'ensemble, l'impact des risques de transition liés au climat sur les risques de marché déterminants pour Raiffeisen est considéré comme négligeable.

Les résultats des tests de compatibilité climatique PACTA de 2020, 2022 et 2024 ont confirmé l'estimation selon laquelle, dans le cas de Raiffeisen, les risques de marché ne sont que peu affectés. Dans le cadre de ces tests, l'exposition des investissements dans des secteurs considérés comme ayant un impact particulièrement fort sur le climat a été examinée. Il a aussi été analysé dans quelle mesure des investissements correspondants sont réalisés dans des entreprises qui prévoient d'investir dans des technologies respectueuses du climat dans un avenir proche. Raiffeisen a fait analyser ses investissements en actions et en obligations d'entreprise pour lesquels Raiffeisen Suisse est responsable de la décision de placement. En plus des investissements dans le cadre

de la gestion des liquidités et du négoce pour compte propre déterminants pour le risque de marché, il s'agit aussi d'investissements dans des mandats de gestion de fortune, dans des fonds de placement et de prévoyance ainsi que dans le contexte du portefeuille stratégique. Les tests de 2020 et 2022 ainsi que le test de 2024 ont montré que Raiffeisen est globalement peu exposée dans les secteurs à fort impact sur le climat (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation) au travers des investissements en actions et en obligations qu'elle gère. Dans le même temps, Raiffeisen a encore du potentiel en ce qui concerne ses investissements dans les secteurs déterminants pour le climat. En effet, elle peut mettre encore plus l'accent sur les entreprises qui réduisent les technologies à fortes émissions en faveur de technologies plus respectueuses de l'environnement et qui s'engagent à atteindre l'objectif «zéro émission nette». Les résultats détaillés du test de compatibilité climatique de 2024 sont publiés sur le site web de Raiffeisen [raiffeisen.ch/durabilite-publication](https://www.raiffeisen.ch/durabilite-publication).

Le résultat d'un «test de résistance» inclus dans le test 2020 montre en plus que, si des mesures de politique climatique de grande ampleur étaient mises en place de manière impromptue, les investissements en actions et en obligations à forte intensité de carbone soumis au test par Raiffeisen perdraient respectivement 22 pour cent et 3 pour cent de leur valeur. Globalement, les investissements en actions et ceux en obligations d'entreprise perdraient respectivement 0,7 pour cent et 0,02 pour cent.

Test de compatibilité climatique PACTA¹

	2020	2022	2024
Exposition dans des secteurs à forte intensité de carbone²			
Obligations dans des secteurs à forte intensité de carbone	6,0	5,0	9,0
Obligations extraction de charbon, pétrole et gaz	–	0,3	3,5
Actions dans des secteurs à forte intensité de carbone	2,0	3,0	4,0
Actions extraction de charbon, pétrole et gaz	–	0,3	0,3

1 PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment. L'analyse est réalisée tous les deux ans. Les chiffres ont été calculés par des prestataires externes dans le cadre du test climatique PACTA. Les éventuelles divergences par rapport aux années précédentes sont principalement dues à des raisons méthodologiques. Raiffeisen n'a ni aperçu ni influence sur la méthodologie choisie.

2 Indications en pourcentage des investissements.

Répercussions sur les risques opérationnels

Les risques climatiques de transition peuvent avoir un impact sur le risque opérationnel par le biais de modifications des prescriptions ou des intérêts de la clientèle, s'il devient nécessaire de modifier des processus et/ou des produits associés par exemple à des risques juridiques ou de compliance. Actuellement, les éventuelles répercussions sur le risque opérationnel sont considérées comme faibles, étant donné que la surveillance de l'évolution de la législation et le processus d'introduction des produits ont pour effet d'atténuer les risques.

Répercussions sur les risques de liquidité

Les risques de liquidité liés au climat sont considérés comme négligeables pour Raiffeisen.

Répercussions sur les risques de réputation

Le public, les clientes et clients ainsi que les autres groupes d'intérêts étant de plus en plus sensibles au changement climatique, les attentes en matière de pratiques commerciales durables et respectueuses du climat continuent d'évoluer. La satisfaction de ces attentes s'accompagne d'éventuels risques de réputation. Il pourrait par exemple y avoir un dommage de réputation si un produit de prévoyance et de placement recommandé par la Banque avait des effets négatifs sur le climat. Chez Raiffeisen, ce risque est faible. Durant l'exercice sous revue, près de 87 pour cent du volume global des fonds Raiffeisen était composé de fonds Futura durables, et la part des mandats de gestion de fortune durables Futura s'élevait à 93,6 pour cent. Si Raiffeisen ou un partenaire important de Raiffeisen avait un comportement manifestement nuisible pour le climat, il pourrait aussi en résulter un dommage de réputation. Compte tenu de la stratégie climatique actuelle, il est peu probable que cela se produise. En particulier, l'examen de diligence mentionné ci-dessus réduit encore ce risque. Enfin, les accusations potentielles d'écoblanchiment («greenwashing») en rapport avec des produits, des prestations ou des processus de Raiffeisen font également partie des risques de réputation entraînés par le changement climatique. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'écoblanchiment est par ailleurs expressément régi par la LCD (loi fédérale contre la concurrence déloyale). Par conséquent, les affirmations inexactes ou non fondées concernant la durabilité peuvent présenter non seulement des risques de réputation, mais aussi des risques juridiques. Les risques en question sont atténués par diverses mesures, notamment par la mise en œuvre des directives d'autorégulation de l'ASB «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG et la prévention du greenwashing dans le conseil en placement et la gestion de fortune». La communication transparente et factuelle de Raiffeisen sur la thématique du changement climatique et de la durabilité en général atténue ces risques. Si l'on tient compte des mesures de mitigation susmentionnées, le risque résiduel pour la réputation est jugé négligeable.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Répercussions des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la planification financière

Selon l'état actuel des résultats des analyses qualitatives et quantitatives, les opportunités et les risques liés au changement climatique n'ont actuellement aucun impact significatif sur la situation financière de Raiffeisen.

Evaluation financière des opportunités et des risques liés au climat

	A court terme	A moyen terme	A long terme	Type de conséquence	Evaluation de la conséquence
Opportunités					
Produits/marchés	x	x	x	Davantage de revenus	Négligeable
Coûts		x	x	Moins de coûts	Négligeable
Risques physiques					
Risques de crédit	x	x	x	Corrections de valeurs	Négligeable
Risques de marché	x	x	x	Pertes de valeur, résultat brut des opérations d'intérêts	Négligeable
Risques opérationnels		x	x	Davantage de coûts, perte de valeur	Négligeable
Risques de transition					
Risques de crédit	x	x		Corrections de valeurs	Négligeable
Risques de marché	x	x		Pertes de valeur, résultat brut des opérations d'intérêts	Négligeable
Risques opérationnels	x	x		Davantage de coûts, perte de valeur	Négligeable

Les opportunités de revenus pour Raiffeisen en lien avec le besoin de financement et d'investissement en raison de la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat sont considérées aujourd'hui, de même qu'à moyen et long termes, comme étant négligeables. En l'état actuel des connaissances, les pertes de revenus à moyen et à long termes en raison des risques de crédit accrus liés aux risques climatiques physiques devraient également être négligeables et sont prises en compte dans la planification du capital. Même dans le contexte des différents scénarios climatiques possibles, Raiffeisen déduit, sur la base des informations actuelles, que le Groupe Raiffeisen est globalement «résistant au stress» face au changement climatique (**cf. aussi l'encadré sur les scénarios climatiques NGFS, page 23**). La raison principale pour laquelle ces conséquences sont globalement faibles réside dans le modèle d'affaires de Raiffeisen (un groupe de banques retail organisé sous forme de coopérative et orienté sur l'ensemble du marché suisse). La stratégie actuelle du Groupe ne change pas fondamentalement cette orientation et ne nécessite donc aucune adaptation dans le contexte des risques et opportunités générés par le changement climatique. Aucune charge financière supplémentaire significative n'est par ailleurs nécessaire. Le renforcement de la compatibilité climatique de la propre infrastructure de Raiffeisen peut par exemple être assuré dans le cadre des investissements habituels. La stratégie climatique de Raiffeisen, qui a pour effet d'atténuer les risques et de favoriser les opportunités, reste importante. Raiffeisen examine et approfondit sans cesse sur le plan qualitatif et quantitatif les hypothèses retenues concernant les conséquences des risques et opportunités liés au climat.

Publication d'informations sur le climat
Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Scénarios climatiques à long terme selon le Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS)

Les scénarios climatiques à long terme définis par le NGFS ont été mis à jour dans le cadre de la phase 5 du NGFS et publiés en novembre 2024. Les résultats montrent également que les conséquences économiques négatives liées aux risques climatiques physiques seraient bien plus importantes que celles qu'entraîneraient les mesures de transition nécessaires. En même temps, les scénarios suggèrent que les coûts de transmission pourraient augmenter de manière disproportionnée en cas de mise en œuvre tardive des mesures nécessaires pour atténuer le changement climatique. Par ailleurs, pour atteindre la neutralité CO₂ mondiale d'ici 2050, des mesures plus ambitieuses que les précédentes modélisations du NGFS, telles qu'une hausse plus forte des prix du CO₂, seraient nécessaires. Cela s'explique notamment par l'insuffisance des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la politique climatique à l'échelle mondiale ainsi que par l'augmentation des émissions de CO₂ et des températures maximales qui en découle. Dans certaines circonstances, notamment en cas de politique climatique mondiale tardive et non coordonnée et d'évolution technologique insuffisante, les risques physiques et de transition pourraient également s'accroître.

Le NGFS modélise sept scénarios climatiques, classés selon les quatre approches suivantes:

- Trois scénarios de transition ordonnée («orderly») partent du principe que la politique climatique sera introduite suffisamment tôt et de manière relativement coordonnée dans le monde entier, puis renforcée progressivement. Les progrès technologiques seraient généralement rapides et/ou la demande d'énergie à forte intensité de CO₂ serait en recul.
- Un scénario de transition désordonnée («disorderly») prévoit des risques climatiques de transition accrus, car la politique climatique serait mise en œuvre tardivement et brusquement. Dans le même temps, la politique climatique et le progrès technologique divergeraient fortement entre les pays, les régions du monde et les secteurs.
- Deux scénarios «hot house» partent du principe que certaines mesures de politique climatique seront mises en œuvre dans certains pays ou régions du monde, mais que les efforts mondiaux ne suffiront pas à empêcher un réchauffement climatique significatif.
- Un autre scénario («too little, too late») combine les hypothèses du scénario de transition désordonnée avec celles d'un scénario «hot house»: alors que certaines régions du monde mettraient en œuvre des mesures de politique climatique tardives et brusques, dans d'autres, la politique climatique actuelle resterait inchangée. Le progrès technologique serait tout aussi fragmenté au niveau régional. En conséquence, un réchauffement climatique significatif ne pourrait être évité, malgré les risques de transition élevés dans certains pays.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

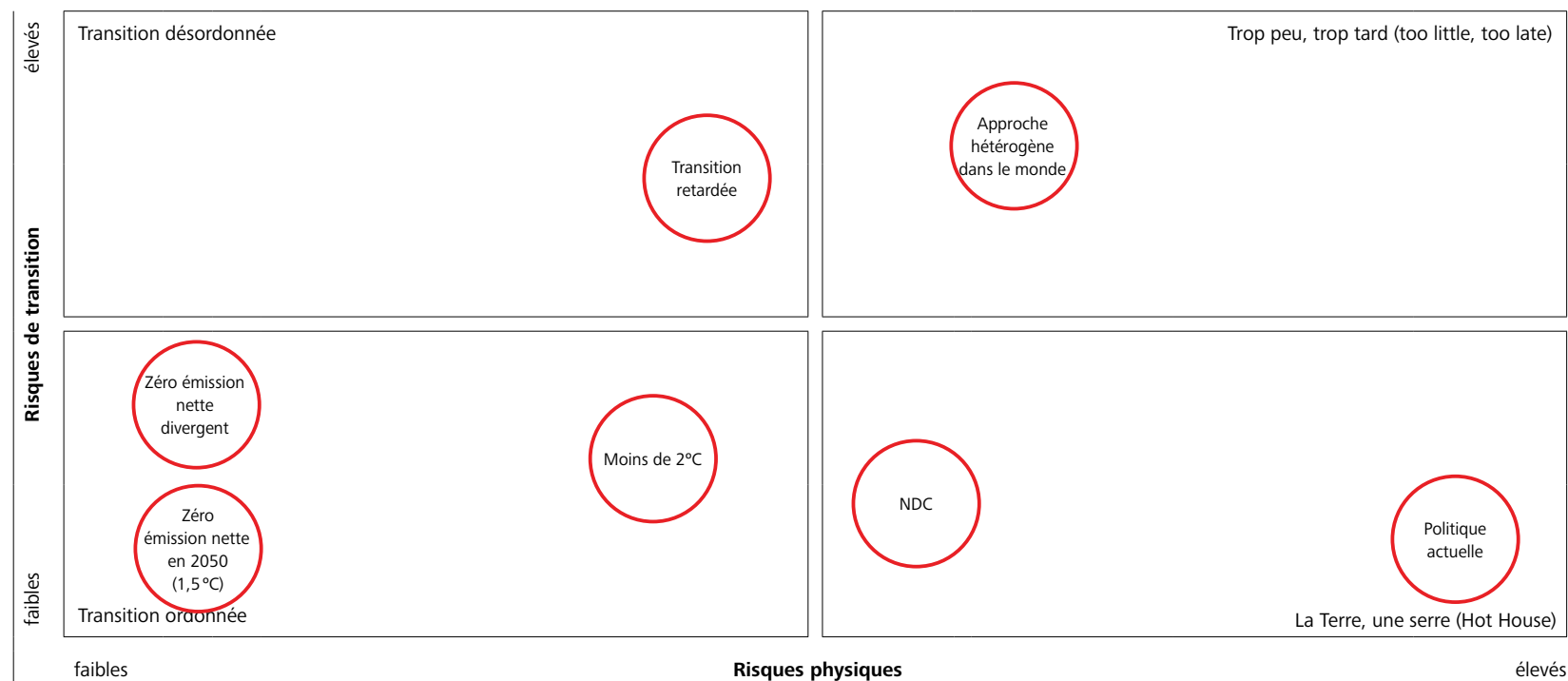
2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Les sept scénarios du NGFS avec différents risques physiques et de transition



Source: NGFS Scenarios for Central Banks and Supervisors, 2022, page 7

Comme la modélisation du NGFS dans le domaine des risques climatiques physiques se concentre principalement sur les effets économiques des risques climatiques physiques chroniques ou des risques liés aux variations de température, Raiffeisen utilise actuellement les scénarios du NGFS dans la gestion des risques pour analyser les risques climatiques de transition. Il en a résulté la sélection du scénario «Net Zero 2050» durant l'exercice sous revue. Celui-ci repose sur une politique climatique ambitieuse à court terme et présente, comparativement aux autres scénarios, la plus forte probabilité d'atteindre les objectifs visant une augmentation maximale de la température conforme à l'Accord de Paris sur le climat. Par ailleurs, le scénario «Delayed Transition» a été choisi. Celui-ci postule que des mesures brusques et différées seraient prises, mais que l'objectif de 1,5°C ne serait pas atteint.

Evaluation finale des risques et opportunités liés au climat pour Raiffeisen

Sur la base des analyses effectuées à ce jour et des conclusions qui précèdent, Raiffeisen estime que le Groupe Raiffeisen est globalement bien positionné face au changement climatique. Même en cas de risques physiques et/ou de risques de transition accrus, les conséquences sur le risque de crédit seraient tout au plus modérées d'après les informations actuelles.

Bien que le changement climatique n'entraîne pour Raiffeisen aucune opportunité financière ni aucun risque significatif à l'heure actuelle, la Banque estime que le scénario le plus souhaitable est celui d'une atténuation efficace et d'une adaptation prudente. Dans ce cas, tant les risques physiques que les risques de transition seraient comparativement faibles.

3 Gestion des risques



- Publication d'informations sur le climat
- Introduction à la publication d'informations sur le climat
- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques**
- 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition

Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion des risques

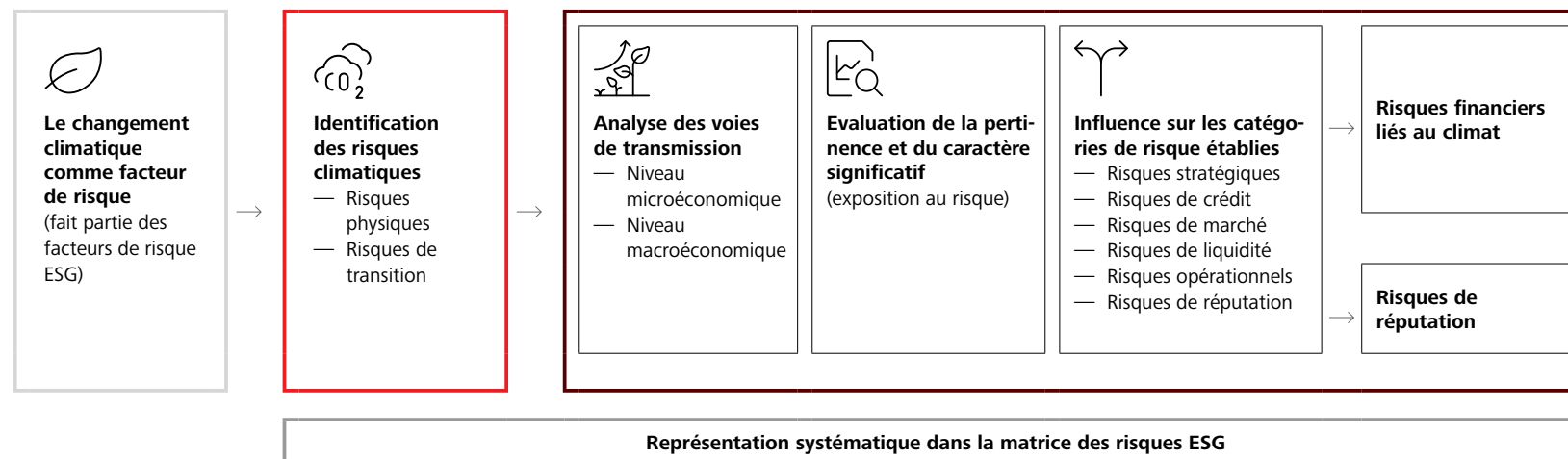
Raiffeisen pratique une gestion des risques globale, qui satisfait aux exigences prudentielles élevées posées à un établissement de la taille et de la complexité de Raiffeisen et s'aligne sur les normes usuelles du marché. Les risques liés au changement climatique ne constituent pas une catégorie de risque à part mais sont considérés, dans le cadre de la gestion des risques ESG, comme des facteurs de risque des catégories de risque établies, et ils sont ainsi intégrés au cadre en place pour la gestion des risques **(cf. aussi le chapitre «Rapport non financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, à partir de la page 156)**.

Le 17 décembre 2024, la FINMA a publié la circulaire 26/1 «Risques financiers liés à la nature», qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour Raiffeisen en tant que grand établissement de catégorie 2, en ce qui concerne les risques financiers liés au climat. Outre une gouvernance solide, l'identification des risques et l'évaluation de leur caractère significatif sont essentielles pour la gestion des risques financiers liés au climat et des autres risques financiers liés à la nature. Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire, l'actuel processus d'inventaire des risques ESG a été remanié aux endroits nécessaires et les méthodes d'évaluation sont constamment perfectionnées. Durant l'exercice sous revue, l'accent a donc été mis sur la gestion des risques financiers liés au climat.

Afin d'identifier et d'évaluer tous les risques financiers liés au climat potentiellement significatifs, les risques climatiques sont analysés périodiquement tout au long de la chaîne de cause à effet. Dans un premier temps, les risques climatiques tels que les événements extrêmes ou les changements de politique sont rassemblés et systématisés dans une liste élargie («longlist»). Ensuite, les risques sont évalués en fonction de leur pertinence pour l'activité de Raiffeisen et classés par ordre de priorité dans une liste restreinte («shortlist»). L'analyse des voies de transmission permet de déterminer les types de risques financiers concernés. L'évaluation du caractère significatif des risques financiers liés au climat se fait ensuite en tenant compte des expositions aux risques, notamment au niveau des sources de revenus et de charges ainsi que des actifs immobilisés compromis. Un risque financier lié au climat est considéré comme significatif lorsqu'il dépasse les valeurs seuils définies, qui dépendent de la capacité financière du Groupe Raiffeisen. Ces valeurs-seuils s'appliquent également aux risques financiers «classiques» tels que les risques de crédit ou de marché, ce qui garantit une évaluation comparable des risques.



Analyse des risques climatiques tout au long de la chaîne de cause à effet



Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

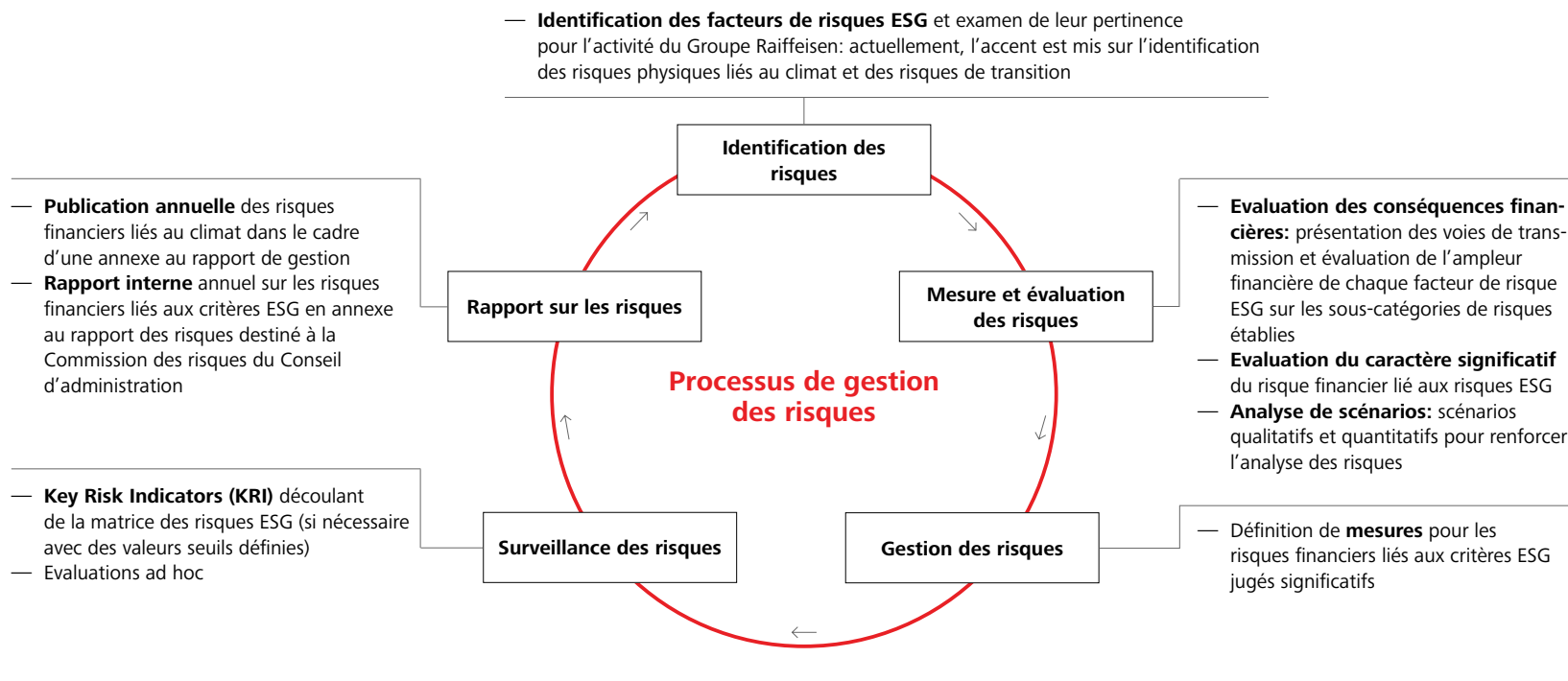
4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

La gestion des risques financiers liés au climat, dans le cadre des risques financiers liés aux critères ESG, suit le processus normal de gestion des risques et comporte les étapes suivantes: identification, mesure et évaluation, gestion, surveillance et établissement de rapports.



Gestion des risques financiers liés au climat tout au long du processus de gestion des risques



Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Les méthodes et processus de gestion des risques financiers liés au climat sont développés en permanence en tenant compte des nouvelles observations, exigences et normes.

L'identification des risques est documentée, en même temps que l'évaluation des risques, dans une matrice complète des risques climatiques, vérifiée au moins une fois par an afin de détecter toute modification significative et abordée par les expertes et experts internes au sein de la Commission spécialisée Risques ESG.

Identification des risques financiers liés au climat

L'objectif de l'identification est de détecter, de systématiser et de classer par ordre de priorité tous les risques climatiques potentiellement pertinents auxquels Raiffeisen pourrait être exposée. Un inventaire complet («longlist») est tenu à cet effet et régulièrement vérifié. Diverses sources de données et de littérature (par exemple OFEV, GIEC, NGFS, ABE) sont utilisées pour identifier et catégoriser les risques et les consigner dans la matrice des risques ESG.

Pour chaque risque climatique identifié, il est procédé à une évaluation qualitative de sa pertinence pour l'activité du Groupe Raiffeisen. Les risques présentant une pertinence accrue affectent l'activité du Groupe Raiffeisen à tel point qu'ils pourraient entraîner des conséquences financières significatives («shortlist»). Pour les risques d'importance accrue, on procède donc à des évaluations au moins qualitatives des risques financiers en résultant (**cf. graphique «Analyse des risques climatiques tout au long de la chaîne de cause à effet», page 26**).

Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat

L'objectif de la mesure et de l'évaluation est d'apprécier les répercussions des risques climatiques sur le profil de risque de Raiffeisen, ainsi que le caractère significatif des risques financiers liés au climat qui en résultent. L'évaluation est réalisée au niveau du type de risque financier (par exemple risque lié aux garanties). Par ailleurs, l'évaluation s'effectue aussi bien avec que sans prise en compte des réductions possibles des risques (évaluation brute et nette) et sur différents horizons temporels. Les résultats sont consignés dans la matrice des risques ESG en garantissant leur traçabilité.

L'évaluation des risques respecte le principe de proportionnalité. Plus un facteur de risque est pertinent et plus la matérialité générale d'un risque financier est élevée pour la viabilité financière du Groupe Raiffeisen, plus l'analyse est ambitieuse.¹

Dans le cadre de l'évaluation, des indicateurs clés de risque («key risk indicators», KRI) déterminants sont examinés (**cf. chapitre 4 «Chiffres clés et objectifs», pages 30–40**) et des analyses de l'exposition sont utilisées, par exemple l'observation de l'exposition à certains secteurs économiques ou certaines régions présentant un risque d'inondation. Pour soutenir l'analyse du caractère significatif, des calculs de scénarios quantitatifs sont effectués pour une sélection de risques climatiques et de types de risques (**cf. «Opportunités et risques», pages 11–21**). Ceux-ci prennent également en compte les scénarios climatiques du NGFS (**cf. l'encadré sur les scénarios climatiques NGFS, page 23**).

Le processus peut être décrit comme suit en prenant l'exemple du risque «Inondation»:

En Suisse, selon l'OFEV, les processus d'inondation, de ruissellement de surface et de laves torrentielles causent de loin la plus grande partie des dommages dus aux risques naturels et peuvent endommager ou détruire des bâtiments (OFEV, 2023: fiche Processus de dangers naturels: crues et laves torrentielles). En raison de la part élevée d'hypothèques dans le portefeuille de crédit, ce risque naturel est d'une pertinence accrue pour Raiffeisen. Etant donné que les inondations se répercutent principalement sur les risques de crédit et que les risques liés aux garanties et à la solvabilité sont généralement très importants pour Raiffeisen en raison de son modèle d'affaires, l'impact des inondations et des laves torrentielles sur ces types de risques est évalué de manière aussi détaillée que possible à l'aide de scénarios quantitatifs.

Publication d'informations sur le climat
Introduction à la publication d'informations sur le climat
1 Gouvernance
2 Stratégie climatique
3 Gestion des risques
4 Chiffres clés et objectifs
5 Plan de transition

¹ Le choix des analyses quantitatives de scénarios dépend également de la disponibilité des données internes et externes.



Gestion des risques financiers liés au climat

L'objectif de la gestion des risques est de gérer les risques financiers liés au climat à l'échelle du Groupe avec efficacité et efficience, en tenant compte de la disposition à prendre des risques. Les mesures prises pour dans l'octroi de crédit, telles que la première analyse sectorielle des risques ESG, contribuent à éviter les risques, ce qui limite l'octroi de crédit dans certains secteurs. Font notamment partie du transfert de risque les assurances contre les dommages causés par les éléments naturels pour les bâtiments.

Comme les risques financiers liés au climat sont actuellement jugés négligeables, aucun besoin de mesures supplémentaires dépassant celles en place n'a été identifié jusqu'à présent. En cas de réévaluation, des mesures seraient éventuellement définies et mises en œuvre par les responsables des risques.

Surveillance et rapports sur les risques financiers liés au climat

La surveillance consiste en premier lieu à vérifier au moins une fois par an la matrice des risques ESG avec l'intervention de la Commission spécialisée Risques ESG, en tenant compte notamment des KRI **(cf. le chapitre 4 «Chiffres clés et objectifs», pages 30–40).**

Conformément à la politique de risque du Groupe Raiffeisen, les rapports sur les risques présentés à la Direction et au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse sont complets, transparents et objectifs. Cela vaut également pour les risques financiers liés au climat **(pour en savoir plus, cf. le chapitre 1 «Gouvernance», pages 6–8).**

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

4 Chiffres clés et objectifs



- Publication d'informations sur le climat
- Introduction à la publication d'informations sur le climat
- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs**
- 5 Plan de transition

Raiffeisen relève depuis de longues années les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'entreprise en appliquant la méthodologie du Protocole GES, et publie ces chiffres dans son rapport de gestion. Depuis 2021, elle recense aussi les émissions de GES en lien avec ses financements selon la méthodologie du PCAF. Raiffeisen formule des objectifs de réduction basés sur la science, en s'inspirant de la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTi).

Divers chiffres clés servent à évaluer et à gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique. Les chiffres clés sont relevés et publiés au moins une fois par an et s'appuient en partie sur les objectifs de réduction définis par Raiffeisen.

Les chiffres clés climatiques rapportés n'ont actuellement aucune incidence sur la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, ni sur celle des autres collaboratrices et collaborateurs. Lors de la détermination de la participation collective aux résultats volontaire des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen, des critères de durabilité sont également pris en compte, outre le résultat financier. Les critères utilisés pour déterminer la participation aux résultats sont appliqués principalement par Raiffeisen Suisse, mais peuvent aussi être repris de plein gré par les Banques Raiffeisen.

Emissions de gaz à effet de serre

La publication ci-après des émissions des scopes 1 à 3 pour l'exploitation des infrastructures et les activités associées se base sur le Protocole GES (**cf. tableau «Emissions de gaz à effet de serre de l'entreprise», page 31**). Depuis 2021, la publication est en outre contrôlée chaque année par des sociétés de conseil externes et renforcée sur cette base. En 2023, une nouvelle méthode a été introduite pour améliorer la saisie et le calcul des émissions de l'entreprise.¹

Des informations sur l'évolution de la consommation d'énergie dans les bâtiments, les déplacements professionnels, le papier et l'eau de Raiffeisen au cours des dernières années figurent à **la section «Remarques environnementales et climatiques» du rapport non financier du Groupe Raiffeisen, pages 206–209**.

¹ La saisie et le référencement systématiques des surfaces de plancher au lieu des unités de personnel ont considérablement amélioré la méthode de recensement des infrastructures d'exploitation. Les véhicules d'entreprise, les types de systèmes de chauffage et leur année de construction ainsi que les fuites de fluide frigorigène par bâtiment sont par ailleurs recensés depuis 2022. Ces améliorations augmentent la qualité des données des scopes 1 et 2. Pour l'année 2022, les valeurs ont été recalculées et adaptées rétroactivement et sur la base de la méthode améliorée.

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise¹

Catégorie	Unité	2023	2024	2025 ²	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	par unité de personnel ³
Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements⁴	t éq. CO ₂	10'700	10'100	10'000	-1,0	0,911
Emissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)	t éq. CO ₂	4'600	4'200	3'800	-9,5	0,346
Emissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2)	t éq. CO ₂	1'100	1'100	1'400	27,3	0,128
Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3) ⁵	t éq. CO ₂	5'000	4'800	4'800	0,0	0,437

1 Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies à la centaine. Des différences d'arrondi sont donc possibles.

2 Les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise des scopes 1 et 2 (5'200 tonnes d'équivalent CO₂) sont compensées par l'achat de certificats CO₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat qui respectent des normes reconnues au niveau international. Les variations des émissions de scope 1 et scope 2 en 2025 sont liées au passage du mazout au chauffage urbain (ordre de grandeur: 300 tonnes d'équivalent CO₂).

3 «Par unité de personnel» signifie dans ce contexte «par équivalent plein temps» (2025: 10'972,2). Base de données: tableau Structure du personnel dans le rapport de gestion 2025.

4 Les principales sources d'émissions sont recensées, si possible sur la base de données de consommation et si nécessaire sur la base d'estimations. Le système différencie trois périmètres:

scope 1 (77% de valeurs estimées, 23% de valeurs saisies): émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources fixes dans l'entreprise elle-même, à savoir les chauffages au mazout et au gaz, les véhicules propres et les fuites d'agents frigorigènes;

scope 2 (69% de valeurs estimées, 31% de valeurs saisies): émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, à savoir l'électricité et le chauffage urbain;

scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.

Les périmètres organisationnels sont définis selon le principe du contrôle: sont saisies les émissions déterminantes d'activités sur lesquelles Raiffeisen peut exercer un contrôle opérationnel, c'est-à-dire les bâtiments des sociétés du Groupe entièrement consolidées, à savoir de Raiffeisen Suisse société coopérative.

Les chiffres clés sont saisis chaque mois pour tous les immeubles commerciaux de Raiffeisen et les bancomats externes. Les données manquantes sont complétées par des données de base enregistrées (par exemple surface de plancher, système de chauffage etc.) et des valeurs par défaut (consommation par mètre carré de surface de plancher).

Les facteurs d'émission appliqués pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés avec des partenaires spécialisés dans le domaine de l'écobilan et vérifiés en externe.

5 Les émissions du scope 3 publiées ici comprennent les catégories selon le protocole GES «Emissions liées au combustible et à l'énergie», «Transports et distribution», «Déchets» et «Déplacements professionnels» ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, cf. le tableau «Emissions de CO₂ financées selon la norme du PCAF», pages 32-34.

Pour le calcul et la publication des émissions de GES en lien avec les financements et les investissements, Raiffeisen applique la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour l'industrie financière développée par le PCAF.

Raiffeisen publie les émissions financées des activités de financement et d'investissement qui sont essentielles pour elle. Le Groupe Raiffeisen est concerné par les émissions liées aux opérations hypothécaires (immeubles résidentiels et commerciaux), aux crédits octroyés à la clientèle entreprises ainsi qu'aux participations non cotées en bourse. Ces catégories sont publiées dans le tableau ci-après. D'autres catégories du PCAF ne sont pas prises en considération, car elles ne sont pas proposées par le Groupe ou représentent une part insignifiante de son volume d'affaires. Les valeurs indiquées doivent être interprétées en tenant compte du fait que les données sont encore imprécises et que la norme est récente.

Le calcul des émissions de CO₂ se fonde sur les méthodes spécifiques aux catégories d'actifs définies dans la norme PCAF. Dans une première étape, les financements de Raiffeisen sont attribués aux catégories d'actifs du PCAF. Les émissions de GES des catégories d'actifs «immeubles résidentiels» et «immeubles commerciaux» sont calculées en appliquant des facteurs d'émission de CO₂ adaptés au portefeuille de bâtiments de Raiffeisen. Ces facteurs ont été déterminés par une société de conseil spécialisée sur la base de caractéristiques des immeubles telles que leur année de construction et le type de bâtiment, par exemple maison individuelle ou propriété par étages, ainsi que de chiffres clés spécifiques à l'emplacement tels que le mix énergétique. Les données disponibles en interne sont complétées si nécessaire par des données publiques provenant du Registre des bâtiments et des logements. Les émissions de CO₂ par bâtiment correspondent au produit de la surface de référence énergétique et du facteur d'émission concerné. La somme des émissions de CO₂ de tous les bâtiments d'une catégorie d'actifs, pondérée par l'avance, correspond aux émissions financées. Pour les catégories d'actifs «crédits aux entreprises» et «participations non cotées en bourse», les émissions de CO₂ s'obtiennent en multipliant les montants en cours par les facteurs d'émission spécifiques au code NOGA. Ces facteurs d'émission dans la base de données des émissions du PCAF sont basés sur des moyennes sectorielles.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Emissions financées selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions scopes 1 et 2 (t éq. CO ₂)	Emissions scope 3 ² (t éq. CO ₂)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2023						
Hypothèques (logements privés)	125'796	522'900	n/a	4,2	100	4
Hypothèques (immeubles à usage commercial)	83'979	550'400	n/a	6,6	95	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁴	10'256	251'200	848'900	107	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	400	400	266		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	0		
Fabrication de produits chimiques	69	300	8'200	123		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	144	3'800	44'000	332		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	3	100	400	174		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	75	6'300	12'900	258		
Industrie pharmaceutique	38	200	4'500	122		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	62	10'200	20'200	487		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	92	8'700	21'600	329		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	44	500	19'000	446		
Fabrication d'équipements électriques	47	500	20'000	439		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	49	1'200	6'700	160		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	8	100	1'800	238		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	97	2'100	36'100	395		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	432	7'400	70'800	181		
Transports et entreposage	165	1'300	3'000	27		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	32	400	2'000	73		
Participations non cotées en bourse ⁵	253	61	410	2	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen. L'augmentation des émissions en valeur absolue pour les hypothèques et les crédits octroyés à la clientèle entreprises s'explique par la croissance des volumes ces dernières années.

2 Le PCAF n'exige la publication du scope 3 que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux scopes 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux scopes 1, 2 et 3.

4 Conformément à la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA 2008). Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment. De plus, il n'existe à la date d'établissement de ce rapport aucun facteur d'émission plausible pour le code NOGA 3530. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop faibles. Nous nous réservons le droit de mettre à jour le calcul de 2023 dans le cas où un facteur d'émission plus précis serait à disposition. Les secteurs représentés ici correspondent aux exigences en matière de publication du PCAF et ne sont donc pas exhaustifs.

5 Couvre les participations non consolidées.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Emissions financées selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions scopes 1 et 2 (t éq. CO ₂)	Emissions scope 3 ² (t éq. CO ₂)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio. CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2024						
Hypothèques (logements privés)	129'400	529'500	n/a	4,1	100	4
Hypothèques (immeubles à usage commercial)	90'733	576'600	n/a	6,4	95	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁴	10'714	267'200	862'000	105	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	500	300	309		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	0		
Fabrication de produits chimiques	84	400	9'900	123		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	126	3'500	40'300	348		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	2	100	300	174		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	135	7'500	28'800	270		
Industrie pharmaceutique	42	200	5'000	122		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	33	3'000	16'100	583		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	89	9'000	21'000	336		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	69	700	30'300	447		
Fabrication d'équipements électriques	36	400	15'700	442		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	45	1'100	6'100	160		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	8	100	1'800	235		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	89	2'000	33'300	397		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	366	6'300	60'100	181		
Transports et entreposage	181	1'300	3'800	28		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	28	300	1'700	73		
Participations non cotées en bourse ⁵	282	85	552	2	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen. L'augmentation des émissions en valeur absolue pour les hypothèques et les crédits octroyés à la clientèle entreprises s'explique par la croissance des volumes ces dernières années.

2 Le PCAF n'exige la publication du scope 3 que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux scopes 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux scopes 1, 2 et 3.

4 Conformément à la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA 2008). Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment. De plus, il n'existe à la date d'établissement de ce rapport aucun facteur d'émission plausible pour le code NOGA 3530. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop faibles. Nous nous réservons le droit de mettre à jour le calcul de 2023 dans le cas où un facteur d'émission plus précis serait à disposition. Les secteurs représentés ici correspondent aux exigences en matière de publication du PCAF et ne sont donc pas exhaustifs.

5 Couvre les participations non consolidées.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Emissions financées selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions scopes 1 et 2 (t éq. CO ₂)	Emissions scope 3 ² (t éq. CO ₂)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2025						
Hypothèques (logements privés)	133'148	534'200	n/a	4,0	100	4
Hypothèques (immeubles à usage commercial)	97'522	605'000	n/a	6,2	95	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁴	10'647	271'700	826'300	103	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	500	300	308		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	0		
Fabrication de produits chimiques	27	200	3'300	124		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	114	3'000	36'900	350		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	17	400	1'400	107		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	111	6'000	24'500	274		
Industrie pharmaceutique	21	100	2'500	122		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	33	3'000	16'700	592		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	80	7'300	18'700	326		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	69	700	30'600	452		
Fabrication d'équipements électriques	45	500	19'500	444		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	92	2'300	12'900	165		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	7	100	1'500	236		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	86	2'000	29'700	367		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	363	6'300	59'600	181		
Transports et entreposage	205	1'500	4'600	30		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	28	300	1'700	73		
Participations non cotées en bourse ⁵	280	85	551	2	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen. L'augmentation des émissions en valeur absolue pour les hypothèques et les crédits octroyés à la clientèle entreprises s'explique par la croissance des volumes ces dernières années.

2 Le PCAF n'exige la publication du scope 3 que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux scopes 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux scopes 1, 2 et 3.

4 Conformément à la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA 2008). Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment. De plus, il n'existe à la date d'établissement de ce rapport aucun facteur d'émission plausible pour le code NOGA 3530. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop faibles. Nous nous réservons le droit de mettre à jour le calcul de 2023 dans le cas où un facteur d'émission plus précis serait à disposition. Les secteurs représentés ici correspondent aux exigences en matière de publication du PCAF et ne sont donc pas exhaustifs.

5 Couvre les participations non consolidées.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Objectifs

Comme mentionné précédemment (cf. le chapitre 2 «Stratégie climatique», pages 9–24), Raiffeisen vise au niveau stratégique – comme la Suisse – l’objectif climatique de zéro émission nette d’ici 2050. Ces objectifs ont été fixés dans le contexte de l’actuelle stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025» et de la stratégie climatique et de durabilité. Dans la perspective d’atteindre le zéro net, Raiffeisen a calculé pour la première fois en 2022 des objectifs de réduction basés sur la science. Ces objectifs sont vérifiés périodiquement et ajustés si nécessaire. En 2023, Raiffeisen a ainsi recalculé ses objectifs de réduction de CO₂ en utilisant une année de référence plus récente et un nouvel horizon cible d’ici 2030. Ces objectifs sont complétés par des Key Performance Indicators (KPI), des objectifs opérationnels et des mesures, récapitulés dans un «plan de transition» (cf. le chapitre 5 «Plan de transition», pages 41–42). Les objectifs de réduction concernent les émissions au sein de l’entreprise (scopes 1 et 2) ainsi que les émissions des activités de crédit hypothécaire de Raiffeisen. Ce secteur d’activité représente plus de 70 pour cent en termes de total du bilan. Raiffeisen renonce pour le moment à fixer d’autres objectifs de réduction en lien avec les crédits à la clientèle entreprises ou avec les investissements dans des obligations d’entreprise car, faute de données plus précises, les émissions ne peuvent être calculées ici qu’au moyen d’hypothèses sectorielles. Néanmoins, dans ce domaine d’activité aussi, Raiffeisen suit l’évolution à l’aide de divers KPI, définit des objectifs opérationnels et met en œuvre des mesures. Les objectifs de réduction et le plan de transition sont en cours de révision dans le cadre de la mise à jour de la stratégie climatique.

Publication d’informations sur le climat
Introduction à la publication d’informations sur le climat
1 Gouvernance
2 Stratégie climatique
3 Gestion des risques
4 Chiffres clés et objectifs
5 Plan de transition

Objectifs de réduction

Thématiques	Objectifs	Valeurs durant l’année de base 2022	Méthode
Bâtiments financés	Réduction des émissions de GES (kg éq. CO ₂) d’ici 2030 – Hypothèques (immobilier commercial) de 61% par m ² – Hypothèques (immobilier résidentiel) de 45% par m ²	– Hypothèques (immobilier commercial): ¹ 19,8 kg éq. CO ₂ par m ² – Hypothèques (immobilier résidentiel): ¹ 17,1 kg éq. CO ₂ par m ²	Sectoral Decarbonization Approach ²
Exploitation ³	Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂) scopes 1 et 2 de 42% d’ici 2030	7’878 t éq. CO ₂	Absolute Contraction ⁴

1 Il est possible d’évaluer 100% du volume hypothécaire pour la catégorie de placement Hypothèques (immeubles résidentiels) et 94% du volume hypothécaire pour la catégorie Hypothèques (immeubles commerciaux). De plus, le calcul a été adapté avec effet rétroactif, et les intensités sont désormais calculées sur la base des mètres carrés financés.

2 L’approche sectorielle de la décarbonation (Sectoral Decarbonization Approach, SDA) est une méthode de définition d’objectifs d’intensité physique qui utilise la convergence de l’intensité des émissions. Un objectif d’intensité est défini par une réduction des émissions par rapport à une certaine métrique commerciale, par exemple la capacité de production de l’entreprise (par ex. tonne métrique d’équivalent CO₂ par tonne de produit fabriqué). La SDA prévoit une convergence globale de l’intensité des émissions des secteurs clés d’ici 2050.

3 Pour faire progresser sa propre gestion de l’énergie, Raiffeisen Suisse est par ailleurs membre de l’initiative volontaire d’entreprises «Energie-Modell Zürich». Celle-ci a convenu avec la Confédération d’augmenter de 14% l’efficacité énergétique et de réduire de 20% les émissions d’ici 2030 (année de référence: 2020). Dans le cadre de cette affiliation, Raiffeisen Suisse se soumet à un audit externe annuel réalisé par «Energie-Modell Zürich».

4 L’approche nécessite une réduction annuelle linéaire des émissions absolues d’au moins 4,2% pour les objectifs de 1,5°C.

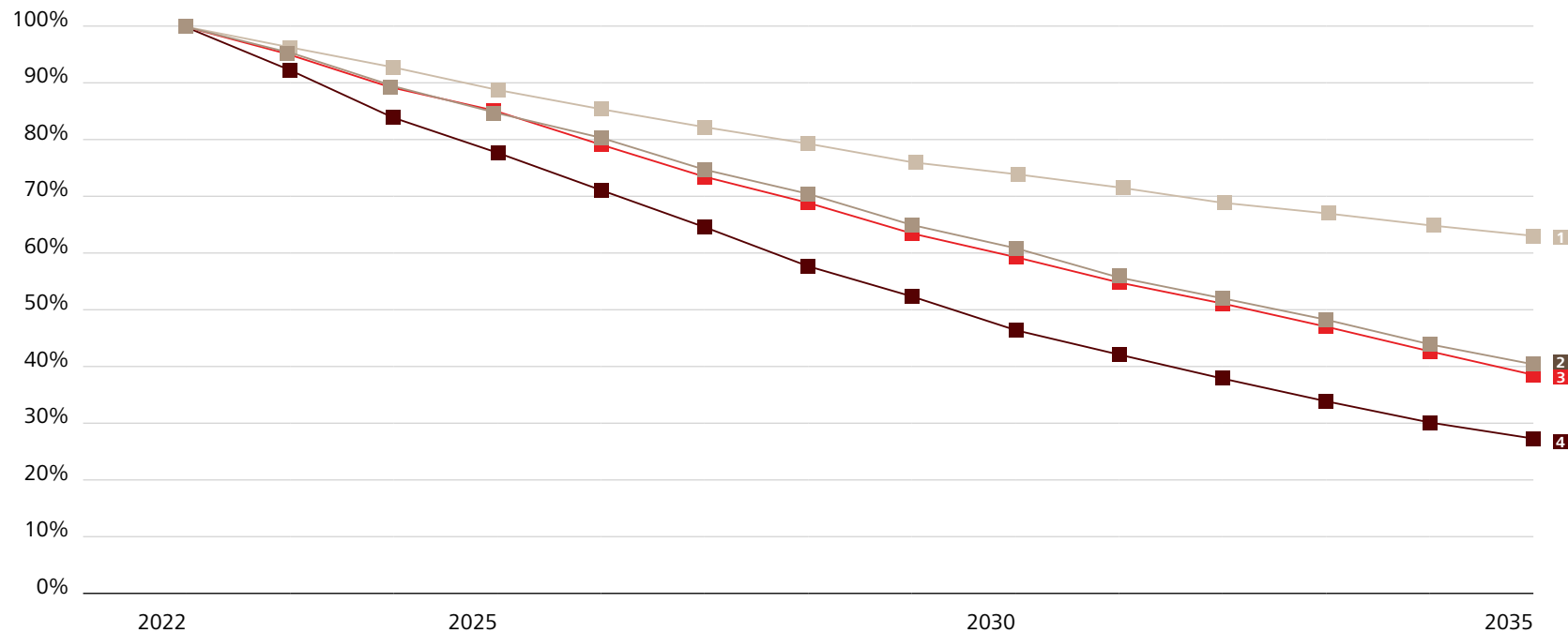
Raiffeisen a demandé à une société de conseil externe d'évaluer dans quelle mesure la réalisation des objectifs dans le domaine du financement de bâtiments était réaliste. Dans ce cadre, la réduction demandée des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen selon la méthode SBT a été comparée avec un scénario «continuer comme auparavant» et un scénario «zéro émission nette» sur la base des perspectives énergétiques 2050+. Le scénario «zéro émission nette» décrit une évolution du système énergétique compatible avec l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050 tout en garantissant dans le même temps un approvisionnement énergétique sûr (**cf. le graphique «Évaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen», page 37**).

Le graphique montre que la réduction exigée selon les SBT pour limiter à moins de 2°C le réchauffement planétaire (Raiffeisen SBT 2°C) correspond à peu près au scénario «zéro émission nette» sur la base des perspectives énergétiques 2050+. En revanche, le taux de réduction pour les bâtiments financés par Raiffeisen se situe déjà clairement au-dessous du scénario «zéro émission nette», dès lors qu'un taux de réduction de 1,5°C est calculé pour une partie seulement de ces bâtiments, à savoir les immeubles commerciaux («Raiffeisen SBT en partie 1,5°C»). Selon l'évaluation de la société de conseil externe, il est très difficile pour la Suisse de développer le parc de bâtiments de sorte à mettre en œuvre un taux de réduction ambitieux de 1,5°C.

Raiffeisen continuera cependant de comparer l'intensité GES effective des immeubles commerciaux qu'elle finance par des hypothèques avec le taux de réduction de 1,5°C calculé selon la méthode SBT. Par ailleurs, Raiffeisen poursuivra ses mesures visant à réduire les émissions de GES dans le parc immobilier qu'elle finance. Il s'agit notamment d'un engagement politique en faveur d'une réglementation efficace en matière de CO₂. Compte tenu des diverses interdépendances, Raiffeisen estime toutefois qu'il n'est pas réaliste d'espérer atteindre le taux de réduction de 1,5°C calculé selon la méthode SBT avec le parc de bâtiments que Raiffeisen finance par des hypothèques.

- Publication d'informations sur le climat
- Introduction à la publication d'informations sur le climat
- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs**
- 5 Plan de transition

Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen



1 Scénario «continuer comme auparavant»

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen en cas de maintien des mesures établies en matière de politique énergétique et climatique.

2 Scénario «zéro émission nette»

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen si l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 fixé par la Suisse est atteint (illustration de toutes les tendances futures prévisibles aujourd'hui du développement technologique ainsi que d'une forte hausse précoce de l'efficacité énergétique).

3 Raiffeisen SBT 2°C

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen de 40% d'ici 2030/de 59% d'ici 2035.

4 Raiffeisen SBT en partie 1,5°C

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen de 53% d'ici 2030/de 73% d'ici 2035.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Chiffres clés pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque

Pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie climatique et la situation de risque, les chiffres clés figurant dans le tableau ci-après «Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque» sont relevés et observés. Les chiffres clés couvrent les objectifs de réduction précédemment mentionnés ainsi que d'autres thématiques en lien avec les émissions de GES et les risques climatiques. Les indicateurs remplissent donc la fonction de KPI ainsi que celle de Key Risk Indicators (KRI).

En tant que KPI, les chiffres clés montrent dans quelle mesure Raiffeisen atteint ses objectifs de réduction concrets et renforce sa compatibilité climatique. En tant que KRI, les chiffres clés peuvent indiquer un changement de la situation de risque. Par exemple, si la part de bâtiments situés dans des zones à fort risque augmente, un événement climatique physique tel qu'une inondation peut avoir davantage de conséquences pour Raiffeisen. Ou bien, si les financements dans les secteurs à forte intensité en CO₂ augmentent, les risques de transition peuvent avoir des répercussions plus fortes sur Raiffeisen, puisque les entreprises des secteurs correspondants auront à l'avenir un besoin d'adaptation plus grand. Si les KRI évoluaient dans un sens négatif, un besoin d'action ou de pilotage du point de vue du risque serait analysé et discuté.

L'évolution de l'intensité en CO₂ et de l'empreinte carbone des fonds Raiffeisen, des immobilisations financières et du portefeuille de négoce est calculée et indiquée, mais en raison des différents défis méthodologiques, Raiffeisen ne définit pour le moment pas d'objectifs dans ce domaine.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque

Thématique/Indicateur	Unité	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	Ecart par rapport à l'exercice précédent
Bâtiments financés (hypothèques)					
Intensité des émissions des hypothèques					
logements ¹	kg CO ₂ eq/m ²	17,1	17,1	17,1	0,0%
immeubles commerciaux ¹	kg CO ₂ eq/m ²	19,8	19,7	19,7	0,0%
Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ des					
logements financés ²	%	7,6	14,8	23,0	n/a
immeubles commerciaux financés ²	%	11,8	23,3	36,9	n/a
Part de bâtiments dans le niveau à risque élevé ³	%	10,7	11,4	11,6	0.2 points %
Crédits aux entreprises					
Intensité des émissions des crédits					
scope 1 et 2	t CO ₂ eq/mio CHF	24,5	24,9	25,5	2,3%
scope 3	t CO ₂ eq/mio CHF	82,8	80,5	77,6	-3,5%
Crédits aux grandes entreprises(GRE) avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE	%	4,3	9,3	12,4	3.1 points %
Part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO ₂ ⁴	%	3,2	3,0	2,6	-0.4 points %
Obligations d'entreprise					
Intensité des émissions des obligations d'entreprise détenues					
immobilisations financières, scope 1 et 2 ⁵	t CO ₂ eq/mio CHF	0,31	0,04	0,05	25,0%
immobilisations financières, scope 3 ⁵	t CO ₂ eq/mio CHF	0,23	4,61	20,74	349,9%
Investissements dans des obligations d'entreprise avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements (immobilisations financières)	%	0,0	0,0	0,0	0.0 points %
Exploitation					
Variation des émissions en valeur absolue pour les scope 1 et 2 par rapport à l'exercice précédent	%	-26,0	-7,0	-1,9	n/a
Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ au sein de l'entreprise ²	%	-22,6	-23,8	-20,6	n/a
Autres					
Empreinte CO ₂ moyenne des fonds Raiffeisen ⁶	t CO ₂ eq/mio CHF investi	278,6	223,0	267,0	19,7%
Intensité moyenne en CO ₂ des fonds Raiffeisen ⁶	t CO ₂ eq/mio CHF de chiffre d'affaires	873,0	946,9	963,0	1,7%

1 Compte tenu de la qualité des données disponibles à ce jour et de l'application de facteurs d'émission, il faut considérer les intensités d'émission des logements et des immeubles commerciaux comme étant des estimations. Pour les calculs des années 2022 à 2025, les facteurs d'émission appliqués sont restés constants. Raiffeisen part du principe que les facteurs d'émission diminuent au fil des années. Les raisons en sont le remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles, la consommation plus élevée d'électricité provenant de sources renouvelables et les rénovations énergétiques supplémentaires. Les intensités sont calculées sur la base des mètres carrés financés.

2 Chiffre négatif = objectif de réduction dépassé; chiffre positif = objectif de réduction manqué. Un écart par rapport à l'exercice précédent n'est pas indiqué en raison du manque d'interprétabilité dû à l'évolution des valeurs de référence.

L'écart croissant par rapport à la trajectoire de réduction s'explique par le fait que l'intensité des émissions n'a pas varié au fil des ans. Cela peut s'expliquer en partie par des raisons de méthodologie.

3 Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodienste.ch, si disponibles et sous licence. En 2024, des données supplémentaires des cantons des Grisons et du Tessin ont pu être utilisées. L'inclusion de ces cantons, qui en tant que cantons de montagne présentent un risque accru de dangers naturels, explique plus de la moitié de l'augmentation de 2023 à 2024. En 2025, tous les cantons à l'exception de Bâle-Ville sont inclus. Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Nidwald, Obwald et Vaud sont venus s'y ajouter.

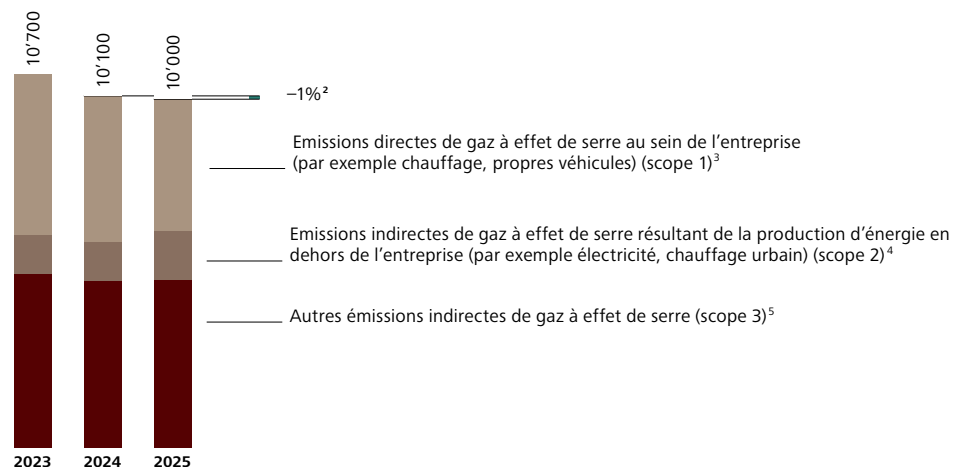
4 Le calcul se base sur les limites de crédit, en incluant les hypothèques. Selon les secteurs PACTA: charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation.

5 Les intensités d'émission des obligations d'entreprise doivent être comprises comme une première approximation en raison de la qualité des données disponibles jusqu'à présent. La mesure et la divulgation correspondantes constituent néanmoins la première étape importante pour analyser plus en profondeur les émissions de GES financées. La classification est basée sur la méthode du SBTi.

6 Hors fonds de placement en or et fonds immobiliers. Vous trouverez de plus amples informations sur l'empreinte carbone et l'intensité sur: raiffeisen.ch/rch/fr/privatkunden/anlegen/nachhaltigkeitsreporting.html Des chiffres clés de durabilité supplémentaires des fonds Futura sont présentés dans les factsheets des fonds correspondants. Vous trouverez de plus amples informations sur les fonds Futura sur www.raiffeisen.ch/reglement-futura.

1 Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements¹

en tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂)



1 Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies à la centaine. Des différences d'arrondi sont donc possibles. Les émissions de l'exploitation dans le périmètre 3 publiées ici comprennent les déplacements professionnels du personnel, le transport de marchandises ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, cf. les [tableaux «Emissions de CO₂ financées selon le standard du PCAF», pages 32-34](#).

2 La réduction en 2025 s'entend dans le cadre des fluctuations habituelles.

3 Scope 1 (77% de valeurs estimées, 23% de valeurs saisies): émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, c'est-à-dire le chauffage au mazout ou au gaz, les véhicules de l'entreprise et les fuites de fluide frigorigène.

4 Scope 2 (69% de valeurs estimées, 31% de valeurs saisies): émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, c'est-à-dire l'électricité et le chauffage à distance.

5 Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

5 Plan de transition



- Publication d'informations sur le climat
- Introduction à la publication d'informations sur le climat
- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition

Le plan de transition climatique présente les KPI que Raiffeisen utilise pour mesurer et respecter son objectif stratégique de zéro émission nette et les objectifs de réduction qui en découlent. Par ailleurs, des objectifs opérationnels sont fixés et des mesures à mettre en œuvre, définies afin d'atteindre ces objectifs. La version actuelle du plan de transition reflète l'état d'avancement des mesures mises en œuvre.

En raison de la durée limitée du recensement des données dont la qualité reste à améliorer et donc des possibilités restreintes d'évaluer l'efficacité et le succès des mesures définies, il faut s'attendre à ce que le plan de transition soit modifié ces prochaines années. En conséquence, le plan de transition est contrôlé en permanence, comme la stratégie climatique, et adapté si nécessaire.

Enfin, il convient de mentionner dans ce contexte que Raiffeisen, en tant que prestataire de services financiers, ne peut pas atteindre seule l'objectif de zéro émission nette défini. Les facteurs déterminants sont notamment un cadre politique et réglementaire approprié ainsi que des mesures mises en œuvre au niveau de la clientèle.

Réduction des émissions de GES des hypothèques par m² de 2022 à 2030

- Immobilier commercial: 61%
- Immobilier résidentiel: 45%

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
– intensité des émissions (kg éq. CO ₂ /m ²) pour les hypothèques (immobilier résidentiel et immobilier commercial)	– plus de 3'000 propriétaires de logements privés supplémentaires sensibilisés à la compatibilité climatique par an	<ul style="list-style-type: none"> – initiatives pour sensibiliser les clientes et les clients au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique de leur logement (par exemple conseil en matière de rénovation, soutien de la campagne «chauffez renouvelable») – initiatives pour sensibiliser les clients entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique – engagement politique pour la protection du climat, avec un programme fort pour les bâtiments – développement de l'hypothèque eco

Réduction des émissions de GES des entreprises financées par des crédits (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> – crédits aux GRE avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE (%) – intensité des émissions (t éq. CO₂/mio CHF) des crédits (scope 1, scope 2, scope 3) – part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO₂ 	<ul style="list-style-type: none"> – aucun investissement dans des entreprises travaillant dans l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz naturel ou exploitant des centrales à charbon – moins de 6% de financements dans des secteurs ayant un fort impact sur le climat, hors agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> – exclusions définies de secteurs ayant un fort impact sur le climat – soutien d'une politique climatique ambitieuse

Réduction des émissions de GES des investissements dans des obligations d'entreprise (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> – investissements dans des obligations d'entreprise avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements – intensité des émissions (t éq. CO₂/mio CHF) des obligations d'entreprise détenues (immobilisations financières, scopes 1 et 2, scope 3) 		

Réduction des émissions de GES dans l'entreprise de 42% par rapport à 2022 d'ici 2030

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
– réduction des émissions absolues (t éq. CO ₂) scope 1 et scope 2 selon le taux de réduction défini, en comparaison avec l'exercice précédent (%)	<ul style="list-style-type: none"> – 7% de taux de renouvellement annuel pour les quelque 380 bâtiments (sur environ 800) de Raiffeisen chauffés aux énergies fossiles – taux de renouvellement annuel de 15% de la flotte de véhicules (225 véhicules) par des véhicules au-dessous de la valeur seuil pour les émissions de CO₂ prescrite par la Confédération – 100% d'électricité provenant d'énergies renouvelables – 2% de réduction de la consommation d'énergie par an 	<ul style="list-style-type: none"> – sensibilisation et soutien financier par le fonds climatique interne pour le remplacement d'un système de chauffage et l'équipement en installations photovoltaïques – achat de garanties d'origine «électricité renouvelable» – promotion des déplacements professionnels à faible taux d'émission – promotion de la construction respectueuse du climat par le respect des normes pertinentes (SNBS, Minergie) sur le climat

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

- 1 Gouvernance
 - 2 Stratégie climatique
 - 3 Gestion des risques
 - 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition

Raiffeisen Suisse société coopérative
Communication du Groupe
Raiffeisenplatz
CH-9001 Saint-Gall
Téléphone: +41 71 225 84 84
Internet: [raiffeisen.ch](https://www.raiffeisen.ch)
E-mail: rch_report@raiffeisen.ch

Clôture de la rédaction: 11 mars 2026
Publication: 15 avril 2026

Langues

Allemand, français, italien et anglais. La version allemande fait foi.

Rapport

Le rapport comprend le rapport de gestion 2025 du Groupe Raiffeisen (incluant le rapport d'activité, la gouvernance d'entreprise, le boucllement annuel, les chiffres clés et la publication réglementaire, le rapport non financier), le rapport de gestion 2025 de Raiffeisen Suisse, la publication réglementaire au 31 décembre 2025 du Groupe Raiffeisen ainsi que la publication d'informations sur le climat 2025.

Le rapport non financier du Groupe Raiffeisen se compose du chapitre «Rapport non financier» du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen et de la publication d'informations sur le climat.

Toutes les publications sont disponibles en ligne sur:
[raiffeisen.ch/rapport](https://www.raiffeisen.ch/rapport)

Conception

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall
Linkgroup, Zurich

Rédaction

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Mise en page et composition

Linkgroup, Zurich

Photographies

Johannes Diboky, Zurich

Traduction

Supertext SA, Zurich

Remarques concernant les déclarations prospectives

La présente publication contient des déclarations prospectives. Celles-ci reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse société coopérative au moment de la rédaction de cette publication. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs déterminants, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Raiffeisen Suisse société coopérative n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives contenues dans cette publication.

Vous
trouverez
des informations
complémentaires sur
[raiffeisen.ch/
rapport](https://raiffeisen.ch/rapport)

Ouvrons la voie

125 125 ANS | **RAIFFEISEN**

